Bilan

Septembre 2018

Évolution des quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille

2018

l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**
Responsable de publication : **Anne VANDEWIELE**
Photographie : **ADULM**
Traitement statistique et mise en page réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Impression : **AD Concept**

Évolution des quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille

2018

SOMMAIRE

Préambule 5

L'essentiel :
les principales évolutions récentes constatées dans les quartiers prioritaires 6

01. Thématique emploi et création d'activités 9

02. Thématique habitat-peuplement 21

03. Thématique éducation 29

04. Thématique santé 35

05. Thématique ambiance urbaine 37

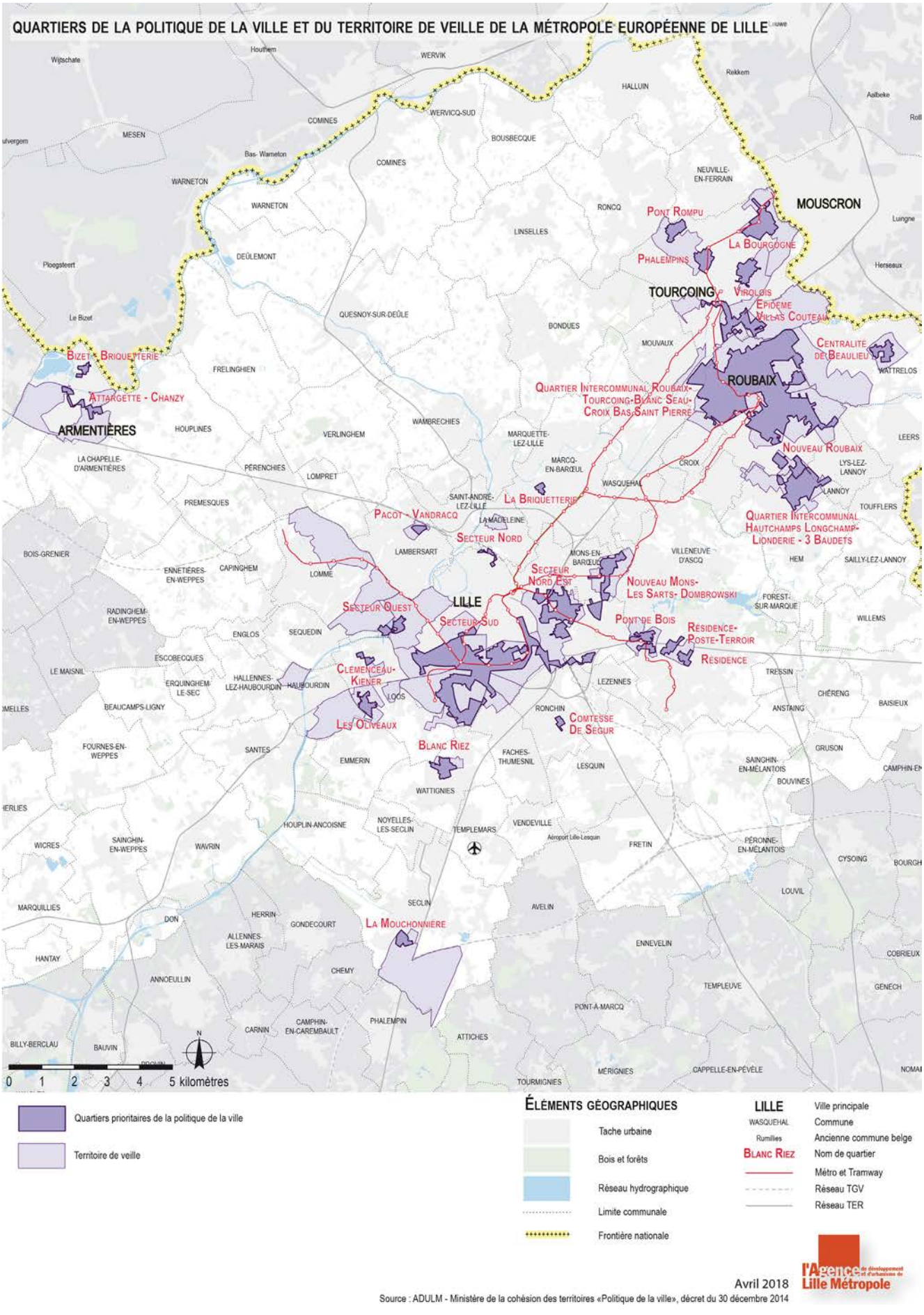
QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE DE VEILLE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Wijschate
Houthem
WERVIK
Rekkem
HALLUIN
Aalbeke
COMINES
WERVICQ-SUD
MESEN
BOUSBECQUE
Bas-Warneton
COMINES
NEUVILLE-EN-FERRAIN
WARNETON
WARNETON
RONCQ
PONT ROMPU
MOUSCRON
LINSELLES
LA BOURGOGNE
DEÛLEMONT
PHALEMPINS
Ploegsteert
TOURCOING
VIROLOIS
EPIDÈME
VILLAS COUTEAU
Le Bizet
QUESNOY-SUR-DEÛLE
BONDUES
MOUVAUX
CENTRALITÉ DE BEAULIEU
BIZET - BRIQUETTERIE
FRELINGHIEN
ROUBAIX
QUARTIER INTERCOMMUNAL ROUBAIX-TOURCOING-BLANC SEAU-CROIX BAS-SAINT PIERRE
ATTARGETTE - CHANZY
ARMENTIÈRES
HOUPLINES
WAMBRECHIES
VERLINGHEM
MARQUETTE-LEZ-LILLE
NOUVEAU ROUBAIX
LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES
PÉRENCHIES
LOMPRET
MARCQ-EN-BARŒUL
CROIX
LYS-LEZ-LANNOY
WASQUEHAL
LANNOY
PREMESQUES
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
LA BRIQUETTERIE
TOUFFLERS
PACOT - VANDRACQ
LA MADELEINE
QUARTIER INTERCOMMUNAL HAUTCHAMPS LONGCHAMP-LIONDERIE - 3 BAUDETS
SECTEUR NORD
BOIS-GRENIER
LAMBERSART
MONS-EN-BARŒUL
VILLENEUVE D'ASCQ
HEM
SAILLY-LEZ-LANNOY
ENNETIÈRES-EN-WEPPES
CAPINGHEM
LOMME
SECTEUR NORD EST
NOUVEAU MONS-LES SARTS-DOMBROWSKI
FOREST-SUR-MARQUE
SECTEUR OUEST
LILLE
RADINGHEM-EN-WEPPES
SECTEUR SUD
PONT DE BOIS
WILLEMS
RÉSIDENCE-POSTE-TERROIR
ENGLOS
SEQUEDIN
ESCOBECQUES
RÉSIDENCE
LE MAISNIL
TRESSIN
CLEMENCEAU-KIENER
ERQUINGHEM-LE-SEC
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
HAUBOURDIN
LEZENNES
CHÉRENG
LOOS
BEAUCAMPS-LIGNY
RONCHIN
ANSTAING
BAISIEUX
COMTESSE DE SÉGUR
LES OLIVEAUX
FOURNES-EN-WEPPES
SANTES
BLANC RIEZ
FACHES-THUMESNIL
GRUSON
EMMERIN
LESQUIN
SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS
CAMPHIN-EN
BOUVINES
WATTIGNIES
HOUPLIN-ANCOISNE
NOYELLES-LES-SECLIN
TEMPLEMARS
VENDEVILLE
Aéroport Lille-Lesquin
WICRES
SAINGHIN-EN-WEPPES
WAVRIN
FRETIN
PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS
CYSOING
BOURGH
LOUVIL
MARQUILLIES
SECLIN
AVELIN
DON
HERRIN
GONDECOURT
LA MOUCHONNIÈRE
ALLENNES-LES-MARAIS
ENNEVELIN
HANTAY
COBRIEUX
CHEMY
ANNOEULLIN
TEMPLEUVE
GENECH
PONT-À-MARCQ
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
PHALEMPIN
CARNIN
BILLY-BERCLAU
BAUVIN
ATTICHES
MERIGNIES
CAPPELLE-EN-PÉVÈLE
TOURMIGNIES
0 1 2 3 4 5 kilomètres
Quartiers prioritaires de la politique de la ville
Territoire de veille
ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES
Tache urbaine
Bois et forêts
Réseau hydrographique
Limite communale
Frontière nationale
LILLE Ville principale
WASQUEHAL Commune
Rumilies Ancienne commune belge
BLANC RIEZ Nom de quartier
Métro et Tramway
Réseau TGV
Réseau TER
Avril 2018
Source : ADULM - Ministère de la cohésion des territoires «Politique de la ville», décret du 30 décembre 2014
l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

PRÉAMBULE

L'Observatoire des évolutions sociales et urbaines (OESU) de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est missionné par la Métropole Européenne de Lille pour réaliser l'observation des quartiers de la politique de la ville sur son territoire dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

L'Agence réalise une observation des quartiers sur cinq thématiques, chacune d'elles a fait l'objet d'une observation initiale en 2015 ou en 2016 :

- en 2015, les thématiques « Habitat-peuplement », « Éducation » et « Emploi-création d'activités » ;
- en 2016, les thématiques « Ambiance urbaine » et « Santé » ;
- en 2017, un document supplémentaire sur le chômage a été ajouté, qui a vocation à être mis à jour annuellement.

Dans ce cadre, l'Agence a été sollicitée pour contribuer au rapport annuel du Contrat de ville[1].

Une analyse synthétique des principales évolutions observées dans les quartiers

Pour alimenter le rapport annuel, ce document consacré à l'évolution des quartiers a pour objectif de sélectionner les indicateurs les plus significatifs de chaque thématique afin de présenter une analyse synthétique de la situation et de l'évolution des quartiers de la politique de la ville et des territoires de veille en comparaison de celle de la métropole. Ces indicateurs ont été choisis afin d'illustrer les objectifs définis dans le Contrat de ville.

Des observations mises à jour de manière régulière

L'observation des différentes thématiques fait l'objet de mises à jour régulières et approfondies tant du point de vue des indicateurs que des analyses : l'éducation fin 2017, l'habitat-peuplement, l'emploi-création d'activité et le chômage en 2018. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs figurant dans le rapport annuel 2017 ont vocation à être mis à jour de manière annuelle. Certaines données utilisées, en particulier celles issues du recensement de la population, compte tenu des délais de mise à disposition, retracent des évolutions concernant une période antérieure à la mise en place du contrat de ville. Mais une grande partie des éléments sont actualisés à une date plus récente : sur le chômage, la tranquillité dans le parc social, l'éducation, la construction, le marché immobilier notamment.

26 quartiers prioritaires, 207 000 habitants

Les habitants des quartiers prioritaires des 18 communes en politique de la ville de la métropole représentent 18% de la population métropolitaine. Cette part est la plus importante parmi les métropoles définies par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) hors métropole du Grand Paris[2].

Des territoires de veille[3] représentant 150 000 habitants

11 communes accueillent des territoires de veille qui représentent 14% de la population métropolitaine.

Deux échelles d'observation différentes pour la géographie prioritaire de la politique de la ville

Les travaux d'observation des quartiers de la politique de la ville sont réalisés à l'échelle précise des secteurs de la géographie prioritaire et du territoire de veille grâce à la géolocalisation des données ou à partir de données ayant fait l'objet d'une commande par zonage à façon auprès de l'Insee. En revanche, certaines données ne sont pas disponibles à l'échelle des périmètres des quartiers prioritaires. Dans ce cas, quand les données sont disponibles à l'échelle des Iris 2 000 de l'Insee, les indicateurs sont calculés pour les Iris 2 000 concernés par les quartiers de la politique de la ville. C'est particulièrement le cas pour l'évolution des indicateurs issus du recensement. En effet, les données du recensement ne sont observables en évolution que sur une durée de 5 ans : les premiers éléments sur les quartiers de la politique de la ville étant issus du recensement 2011 ne sont donc pas encore observables à cette échelle en évolution. Afin de donner une tendance, l'évolution a été calculée à l'échelle de l'ensemble des Iris 2 000 concernés par les quartiers de la politique de la ville pour la période 2009-2014.

Des éléments d'observation qui peuvent évoluer au fil des rapports annuels

L'objectif est de reprendre chaque année les mêmes indicateurs. Toutefois, des modifications peuvent être apportées d'une année sur l'autre compte tenu de l'évolution de l'accès aux données géolocalisées.

1- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 institue, pour les EPCI, la réalisation annuelle d'un rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire. Le service politique de la ville de la MEL à la charge de coordonner la réalisation de ce rapport.

2- Insee Analyses n°73 de mars 2018 réalisé par l'Insee Hauts-de-France et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

3- La loi Lamy du 22 février 2014 prévoit que « Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales. »

L'ESSENTIEL : LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉCENTES CONSTATÉES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Globalement les évolutions observées sont assez défavorables, particulièrement en termes de ségrégation sociale et d'accès à l'emploi. En revanche, des indicateurs montrent des aspects plus favorables et l'impact des politiques engagées : en terme d'éducation et de construction de logements.

Voici les principaux éléments à retenir :

La présence économique est sous représentée dans les quartiers prioritaires même si la différence est importante entre les secteurs de l'ancienne Zone Franche urbaine qui assurent une fonction économique importante et les quartiers d'habitat social monofonctionnels. Ainsi, les quartiers prioritaires comptent, en moyenne, 0,4 salarié pour un actif en décembre 2017, pour une moyenne de 0,7 dans l'ensemble de la métropole (Source : SIRENE, URSSAF, Insee, décembre 2016).

Le taux d'emploi est inférieur de 15 points à la moyenne métropolitaine. Un taux d'activité bas et un niveau de chômage élevé se conjuguent dans les quartiers prioritaires et ont pour résultante un taux d'emploi bas : seuls 42% des personnes âgées de 15 à 64 ans y sont en situation d'emploi, contre 58% dans l'ensemble de la métropole. Ce retrait du marché du travail est particulièrement marquée chez les femmes avec une différence entre hommes et femmes plus importante que dans la métropole (Source : Insee, Diffusion intercommunale à façon du Recensement 2013).

L'écart continue de se creuser en termes d'accès à l'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole : de 2009 à 2014, l'écart du taux d'emploi s'accentue de 1,6 point (Source : Insee, Recensement). De plus, l'évolution récente du chômage est préoccupante puisqu'entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente de 2,6% dans les quartiers prioritaires alors qu'il diminue de 0,4% dans la Métropole (Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes, données au 31 décembre).

Le logement social est majoritaire mais les quartiers d'habitat privé ancien dégradé jouent un rôle important. Le logement locatif social représente 52% des logements et représente 44% du parc social métropolitain. Néanmoins, l'habitat privé ancien dégradé est une spécificité des quartiers prioritaires de la métropole lilloise. 6% du parc, 4 600 logements sont ainsi inconfortables[4] dans les quartiers prioritaires (Source : Insee, Recensement 2013).

Le marché du logement est moins attractif que dans le reste de la métropole mais présente des éléments d'évolution positifs. En 2016, le prix de vente des appartements anciens des quartiers prioritaires est inférieur de 15% aux prix moyen dans la métropole. Mais ce prix augmente, en moyenne, de 1% par an entre 2014 et 2016 alors qu'il baisse de 0,3% par an dans l'ensemble de la métropole (Source : PERVAL). Si le taux de construction[5] dans les quartiers prioritaires, reste en deçà de celui de la métropole pour la période 2014-2016 (0,7% contre 0,98%), il faut noter qu'il augmente, passant de 0,58% pour 2010-2013 à 0,7% pour 2014-2016 (Source : SITADEL).

Le peuplement des quartiers prioritaires voit se renforcer ses spécificités. Les quartiers prioritaires accueillent une population particulièrement jeune puisqu'on y compte 2,7 fois plus de personnes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans, contre 1,5 dans la Métropole. Le taux de familles nombreuses est 1,6 fois supérieur à la moyenne métropolitaine. C'est une spécificité qui tend à se renforcer entre 2009 et 2014.

Face à la hausse de la ségrégation scolaire, une réussite scolaire nettement moins élevée dans les collèges qui se maintient et une amélioration de l'orientation vers les filières générales et technologiques. La scolarisation renforce davantage la ségrégation socio spatiale présente dans les quartiers en 2016 qu'en 2013. Les collèges, publics et privés, situés en géographie prioritaire y concentrent encore plus les difficultés sociales et accueillent, en moyenne, 82% d'élèves « défavorisés »[6] à la rentrée 2016 (+1 point entre 2013 et 2016) contre 37% dans l'ensemble des collèges de la Métropole (-1 point entre 2013 et 2016).

4- Logements inconfortables : sans salle de bain et/ou sans WC. Source : Insee, Recensement.

5- Taux de construction : nombre annuel de logements construits rapporté au parc de logements existant.

6- Le Rectorat classe les familles des élèves en quatre Professions et catégories sociales (PCS) au regard des chances de réussite scolaire. Les élèves dits « défavorisés » sont les élèves dont les parents sont de PCS défavorisées au regard de la réussite scolaire. Elles comprennent les ouvriers, les retraités ouvriers, les retraités employés, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité économique et les catégories non renseignées.

Le retard à l'entrée en 6e dans les collèges publics situés dans les quartiers prioritaires est 2,5 fois plus important que la moyenne métropolitaine en septembre 2016. Le taux de réussite au Diplôme national du brevet dans les collèges en REP+ est inférieur de 19 points à la moyenne métropolitaine en juin 2016, résultat stable à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires même si des variations parfois importantes existent selon les collèges. La part des élèves de seconde scolarisés en filières générales et technologique est inférieure de 17 points à la moyenne métropolitaine à la rentrée 2016 mais augmente entre 2013 et 2016, passant de 47% à 51%. (Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM).

En termes de santé, les freins dans l'accès aux soins sont avant tout culturels puisque la présence des professionnels de santé est importante dans les quartiers prioritaires.

Les difficultés liées à la tranquillité publique touchent fortement le quotidien des habitants des quartiers de la politique de la ville où un effet de cumul se produit puisque la plupart des faits y sont nettement plus fréquents que dans le reste de la métropole, qu'il s'agisse des atteintes aux biens, des atteintes aux personnes, des dégradations de l'environnement ou du trafic de stupéfiants. Dans le parc social, les atteintes aux biens sont en légère baisse entre 2013 et 2016 mais les gênes occasionnées par le trafic de stupéfiants sont en augmentation : le nombre de troubles de voisinage liés au trafic de stupéfiants passe de 157 pour 1 000 logements à 170 pour 1 000 logements.

01.
THÉMATIQUE EMPLOI ET CRÉATION D'ACTIVITÉS

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : SOUTENIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Un nombre important de créations d'entreprises dans les zones franches urbaines entre 2008 et 2013

Le nombre de créations d'entreprises pour 1 000 habitants est un peu plus élevé en moyenne dans les quartiers prioritaires : 11,3 en moyenne par an de 2011 à 2013 dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, contre 11,0 dans l'ensemble de la métropole et 10,0 en territoires de veille. La création d'entreprises dans les quartiers prioritaires concerne principalement quelques quartiers de la Zone franche urbaine à Lille-Sud, Roubaix et Tourcoing.

Entre la période 2008-2010 et la période 2011-2013, l'augmentation du nombre annuel de créations d'entreprises pour 1 000 habitants est assez proche dans les quartiers prioritaires et dans la métropole (+1,7 point dans les quartiers prioritaires, +1,9 dans la métropole).

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES POUR 1 000 HABITANTS

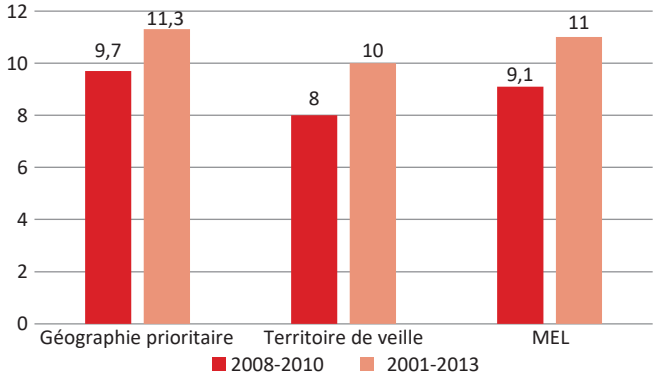

Source : Insee, SIRENE - OPE Lille Métropole - Traitement ADULM

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : FAVORISER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE

Dans les quartiers prioritaires, la fonction économique est sous représentée

Dans les quartiers prioritaires, on compte 0,4 salarié[7] au lieu de travail pour 1 actif au lieu de résidence au 31 décembre 2017[8], contre 0,7 dans la métropole et 1 dans les territoires de veille. Derrière cette moyenne, se cache une grande disparité entre les quartiers, quelques quartiers de la géographie prioritaire accueillant un nombre important d'emplois, notamment à Roubaix, Lille et Tourcoing.

NOMBRE DE SALARIÉS AU LIEU DE TRAVAIL POUR 1 ACTIF AU LIEU DE RÉSIDENCE AU 31 DÉCEMBRE 2017

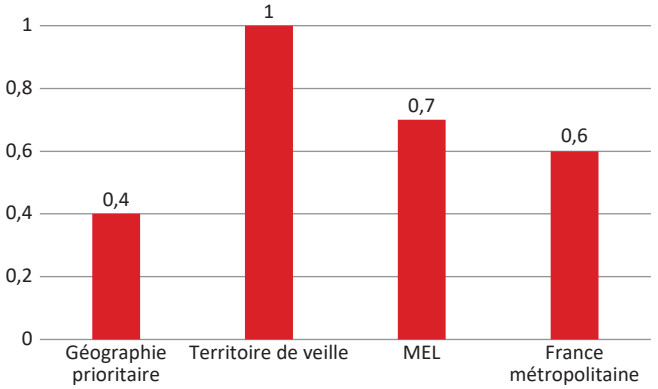

Source : Insee, OPENDATA-SIRENE, URSSAF - OPE Lille Métropole - Traitement ADULM

7- Salariés des établissements ayant des salariés de droit privé : donc hors fonctionnaires et hors salariés des particuliers employeurs.

8- Les données issues des fichiers Sirene et URSSAF sur les entreprises et leurs salariés ne sont pas observables en évolution cette année car le fichier Sirene mis à disposition par l'Insee a évolué. Les évolutions 2017-2018 seront observables en 2019.

2 700 établissements avec au moins un salarié sont situés dans les quartiers prioritaires en décembre 2017

Les quartiers prioritaires accueillent 2 700 établissements employeurs au 31 décembre 2017, soit 9,4% des établissements employeurs de la métropole. Les territoires de veille en comptent 3 740 soit 12,9%.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AVEC AU MOINS UN SALARIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

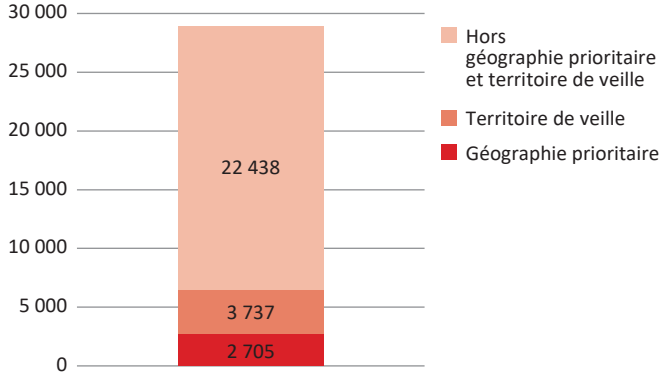

Source : Insee, OPENDATA-SIRENE, URSSAF - OPE Lille Métropole - Traitement ADULM

1,44 fois plus de commerces alimentaires en moyenne dans les quartiers prioritaires mais une quasi absence dans 13 quartiers

Dans les quartiers prioritaires, on compte en moyenne 23,4 commerces alimentaires[9] pour 1 000 habitants en 2016, contre 16,2 dans la métropole et 20,5 en territoires de veille. Certains quartiers en politique de la ville assurent des fonctions de centralités commerciales (en particulier à Lille et Roubaix) alors que d'autres quartiers, principalement constitués de grands ensembles d'habitat social se caractérisent par une quasi absence de commerces alimentaires (par exemple, La Bourgogne à Tourcoing, Beaulieu à Wattrelos, les quartiers prioritaires de Villeneuve d'Ascq).

NOMBRE DE COMMERCES ALIMENTAIRES POUR 10 000 HABITANTS EN 2016

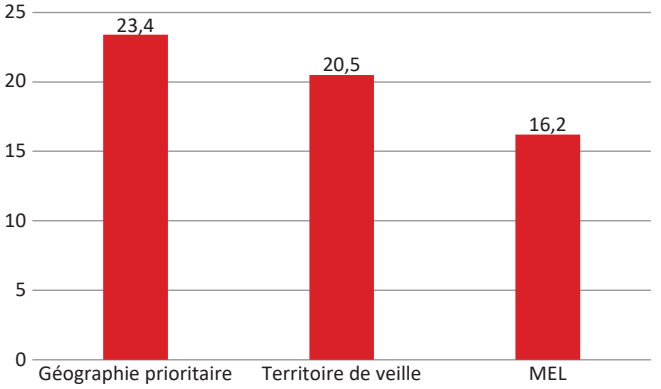

Source : Insee, BPE - Traitement ADULM

9- Commerces alimentaires : hypermarchés, supermarchés, épiceries, boulangeries, boucheries, poissonneries et produits surgelés.

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CONCOURIR À L'OBJECTIF MÉTROPOLITAIN DE 100 000 CRÉATIONS D'EMPLOI D'ICI 2020

31 000 salariés privés travaillent dans les quartiers prioritaires en décembre 2017

Les quartiers prioritaires sont le lieu de travail de 30 940 salariés au 31 décembre 2017, soit 7,8% des salariés travaillant sur le territoire de la métropole. Les territoires de veille en comptent 70 240 soit 17,7%.

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

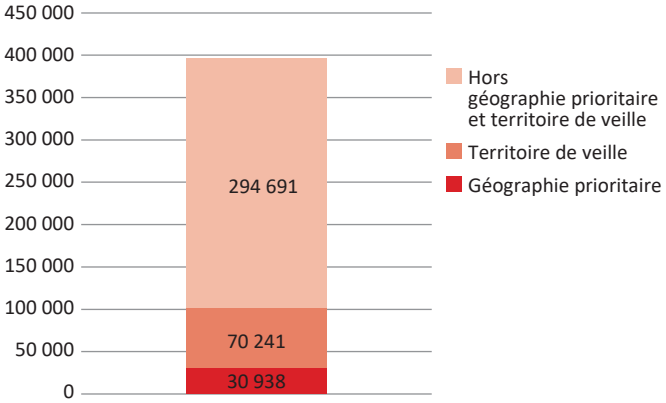

Source : Insee, OPENDATA-SIRENE, URSSAF - OPE Lille Métropole - Traitement ADULM

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ DES HABITANTS

Un taux d'activité[10] des 25-64 ans, dans les quartiers prioritaires, inférieur de 9 points au taux métropolitain

L'accès au marché du travail est une difficulté majeure dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le taux d'activité des 25-64 ans est nettement moins élevé dans les quartiers prioritaires puisqu'il est de 72% en 2013, contre 80% dans les territoires de veille et 81% dans l'ensemble de la métropole.

Entre 2009 et 2014, l'écart en termes de taux d'activité se creuse entre les quartiers prioritaires et la métropole : le taux d'activité augmente de 0,5 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, contre +2,3 points dans les territoires de veille et dans la métropole.

TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-64 ANS

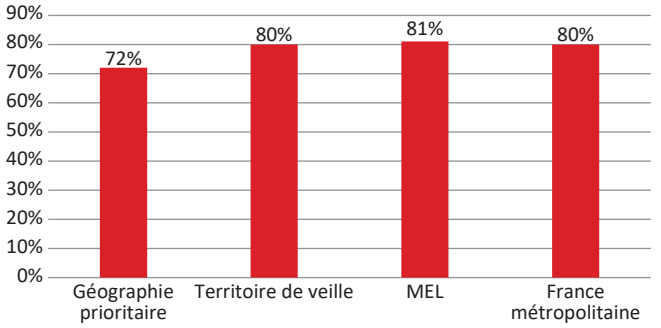

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-64 ANS DE 2009 À 2014 (EN POINTS)

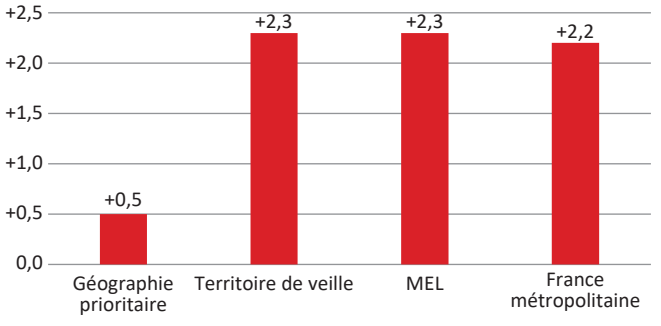

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

10- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Une part des personnes sans diplôme[11] supérieure de 15 points à la moyenne métropolitaine

Il existe un fort décalage de niveau de formation entre la population des quartiers prioritaires et la moyenne métropolitaine : 49% des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sont sans diplôme dans les quartiers prioritaires en 2013 contre 37% en territoires de veille et 33% dans l'ensemble de la métropole.

Entre 2008 et 2013, l'écart concernant la part des personnes sans diplôme se maintient entre les quartiers prioritaires et la métropole : la part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées et sans diplôme diminue de 4,3 points dans les Iris concernés par la géographie prioritaire grâce à la part de plus en plus importante des diplômés chez les jeunes comparativement aux anciennes générations. Néanmoins, l'écart se maintient avec la moyenne métropolitaine qui diminue plus rapidement, de 4,9 points.

PART DES 15 ANS ET + SANS DIPLÔME EN 2014

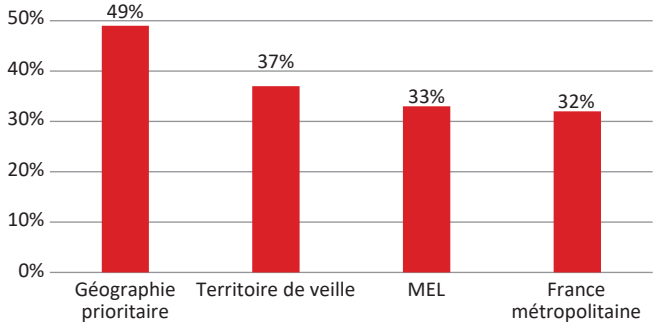

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES 15 ANS ET + SANS DIPLÔME DE 2009 À 2014 (EN POINTS)

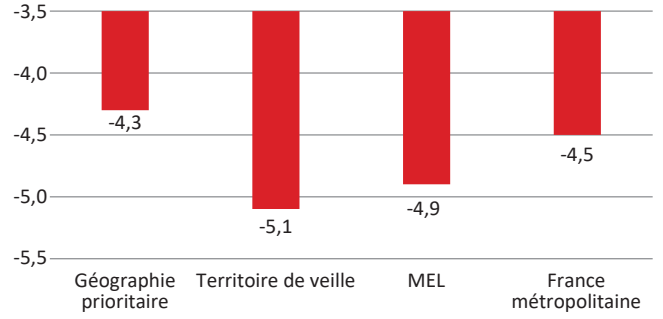

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

11- Sans diplôme, avec un Certificat d'études primaires ou le Brevet des collèges.

L'écart concernant la scolarisation des 18-24 ans s'accentue

L'accès aux études supérieures est fortement inégalitaire socialement[12] et la part des personnes issus des quartiers qui poursuivent des études au-delà du baccalauréat est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine. Ainsi, dans les quartiers prioritaires, seuls 51% des 18-24 ans sont scolarisés en 2011 contre 65% dans les territoires de veille et 63% dans la métropole.

Entre 2009 et 2014, l'écart concernant la part des 18-24 ans scolarisés s'accentue entre les quartiers prioritaires et la métropole : la part des 18-24 ans scolarisés augmente de 1,4 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaires, soit moins vite que dans l'ensemble de la métropole où cette hausse est de 2,9 points et que dans les territoires de veille où cette hausse est de 4,6 points.

PART DES 18-24 ANS SCOLARISÉS EN 2014

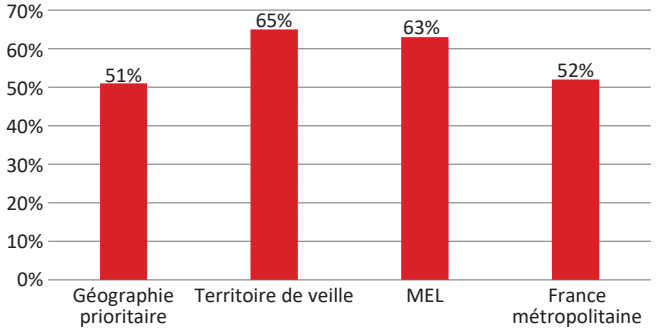

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES 18-24 ANS SCOLARISÉS DE 2009 À 2014 (EN POINTS)

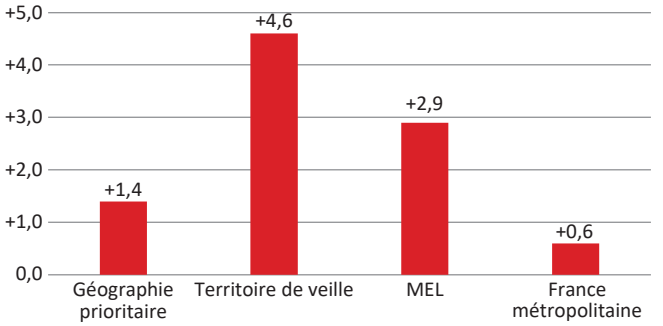

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

12- « A l'échelle nationale, les enfants d'ouvriers représentent 11% des étudiants selon le ministère de l'Éducation nationale, soit trois fois moins que leur part parmi les jeunes de 18 à 23 ans ». Article repris du site de l'Observatoire des inégalités, 3 mai 2018 >> https://bit.ly/2ubxDVq

Une part des demandeurs d'emploi sans diplôme, supérieure de 7 points à la moyenne métropolitaine et une part des demandeurs d'emploi non qualifiés, supérieure de 11 points à la moyenne métropolitaine

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en décembre 2016 et résidant dans les quartiers prioritaires, 25% sont sans diplôme[13] (soit 8 140 personnes) contre 18% dans l'ensemble de la métropole. De plus, dans les quartiers prioritaires, 47% des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification soit 15 480 personnes. Il s'agit de manœuvres, d'ouvriers spécialisés ou d'employés non qualifiés. Cette part n'est que de 36% dans l'ensemble de la métropole.

NIVEAU DE FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DÉCEMBRE 2016

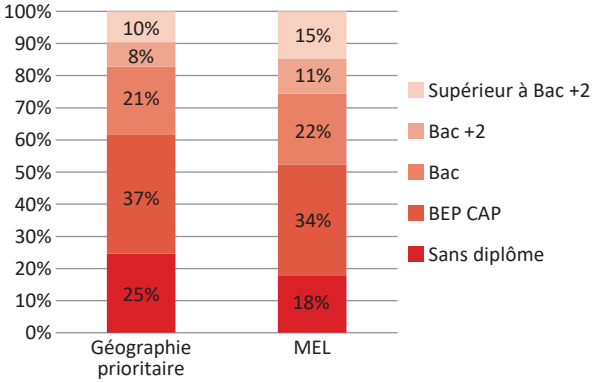

NIVEAU DE QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DÉCEMBRE 2016

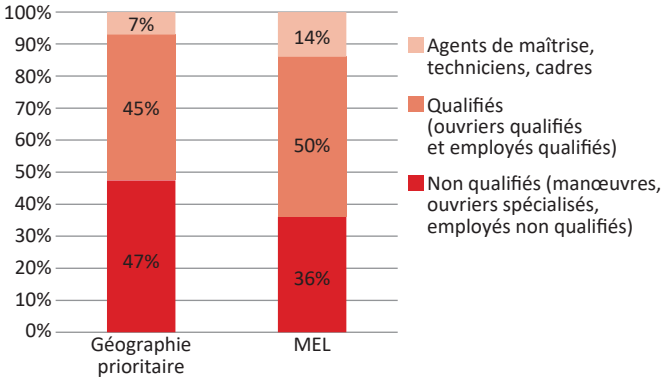

Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes au 31 décembre 2016 -Catégories A, B et C

13- Sans diplôme : niveau de formation inférieur au CAP ou au BEP.

Entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi sans diplôme augmente dans les quartiers prioritaires alors qu'il diminue dans la métropole : le nombre de demandeurs d'emploi sans diplôme augmente de 2,3% dans les quartiers prioritaires, ce qui représente 180 personnes supplémentaires. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi sans diplôme diminue de 1,1% dans l'ensemble de la métropole.

Entre décembre 2015 et décembre 2016, les personnes non qualifiées des quartiers prioritaires sont touchées par une hausse du chômage, contrairement à ce qu'on observe dans l'ensemble de la métropole : bien que le nombre de demandeurs d'emploi soit en hausse dans les quartiers prioritaires pour tous les niveaux de qualification, la hausse la plus marquée concerne les demandeurs d'emploi non qualifiés. Leur nombre augmente de 3,3% dans les quartiers prioritaires, ce qui représente 500 personnes supplémentaires. Pendant cette période, le nombre de demandeurs d'emploi non qualifiés est stable dans la métropole

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI SANS FORMATION DE DÉCEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016

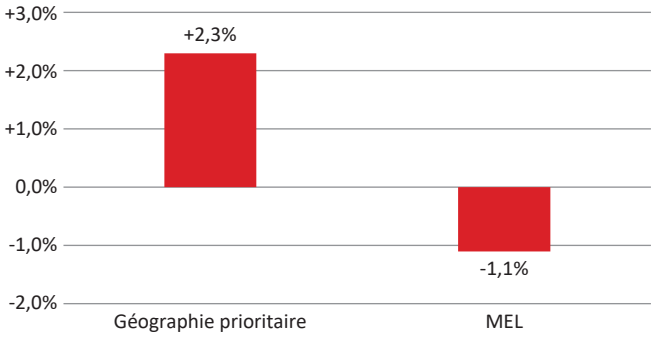

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI SANS QUALIFICATION DE DÉCEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016

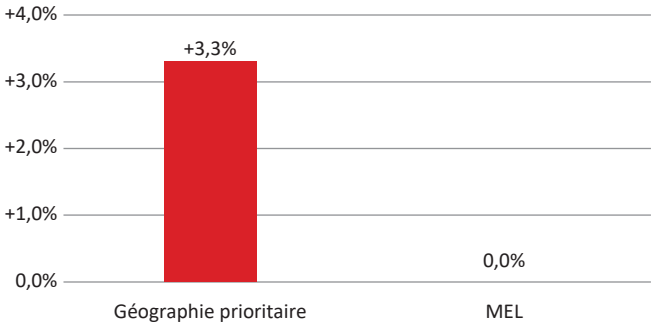

Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes au 31 décembre 2016 -Catégories A, B et C

Une part des demandeurs d'emploi avec un diplôme supérieur ou égal au Bac+2 inférieure de 9 points à la moyenne métropolitaine

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en décembre 2016 et résidant dans les quartiers prioritaires, 17% ont un niveau de formation supérieur ou égal au Bac+2 (soit 5 660 personnes), contre 26% dans l'ensemble de la métropole.

Entre décembre 2015 et décembre 2016, les personnes diplômées sont touchées par une hausse du chômage dans les quartiers prioritaires, contrairement à ce qu'on observe dans l'ensemble de la métropole : le nombre de demandeurs d'emploi ayant un niveau supérieur ou égal au Bac+2 augmente de 3,5% dans les quartiers prioritaires entre décembre 2015 et décembre 2016, ce qui représente 190 personnes supplémentaires. Pendant cette période, le nombre de demandeurs d'emploi ayant ce niveau de formation est en légère baisse dans la métropole (-0,1%).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT AU MOINS UN BAC+2 DE DÉCEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016 (EN POINTS)

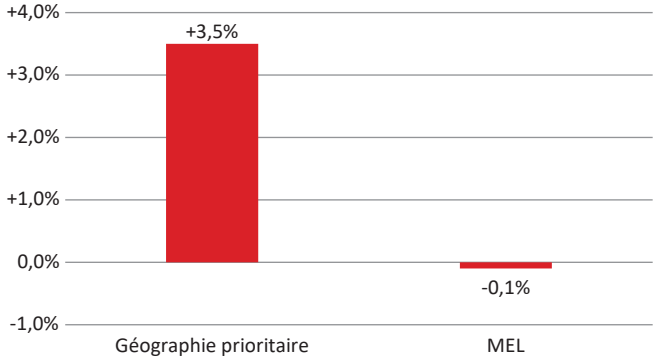

Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes au 31 décembre 2016 -Catégories A, B et C

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CORRIGER LES INÉGALITÉS DU TAUX DE CHÔMAGE

Une part de chômeurs[15] dans la population active 1,9 fois plus importante que la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 32,9% des actifs se déclarent au chômage lors du recensement de la population, contre 19,5% des actifs en territoires de veille et 16,6% des actifs dans la métropole.

Entre 2009 et 2014, l'écart se creuse entre les quartiers prioritaires et la métropole concernant la part des chômeurs : la part des actifs se déclarant au chômage, augmente de 2,9 points dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, soit un peu plus que dans la métropole où cette hausse est de 2,4 points.

PART DES CHÔMEURS DANS LA POPULATION ACTIVE EN 2013

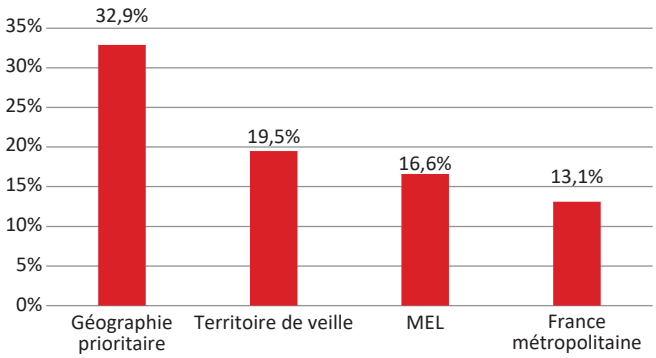

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES CHÔMEURS DE 2009 À 2014 (EN POINTS)

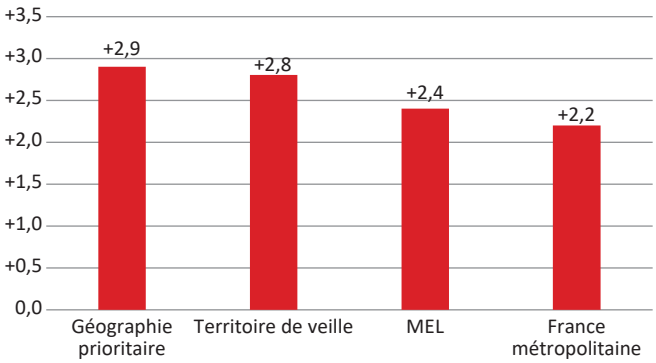

Source : Insee, Diffusion intercommunale à façon du recensement de la population

Entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse dans les quartiers prioritaires alors qu'il diminue dans la MEL. Dans les quartiers prioritaires, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C), augmente de 2,6% entre décembre 2015 et décembre 2016 (soit +836 personnes) alors qu'il diminue de 0,1% en moyenne dans la métropole.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE DÉCEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016 (EN POINTS)

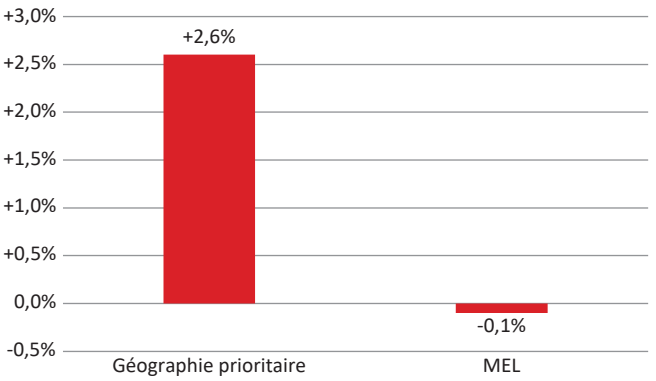

Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes au 31 décembre 2016 - Traitement ADULM

15- La part des chômeurs au sens du recensement (personne se déclarant au chômage lors du recensement), est supérieure de 4 à 5 points au taux de chômage publié trimestriellement par l'Insee. Le taux de chômage est issu de sondages et calculé selon la définition du Bureau International du Travail (est chômeur une personne n'ayant pas travaillé du tout pendant la semaine de référence, qui est disponible pour un emploi dans un délai de 15 jours et qui a recherché activement un emploi pendant le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans mois de 3 mois). Ce taux de chômage ne peut être calculé pour une zone plus fine que la zone d'emploi, c'est-à-dire, pour la métropole, la zone d'emploi de Lille ou la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing.

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CORRIGER LES INÉGALITÉS DU CHÔMAGE DES 15-24 ANS

Près d'un jeune sur deux se déclare au chômage, soit 9 points de plus que la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 47% des jeunes actifs (âgés de 15 à 24 ans) se déclarent au chômage lors du recensement de l'Insee en 2013, contre 35% en territoires de veille et 34% dans l'ensemble de la métropole.

Entre 2009 et 2014, un chômage des jeunes qui s'aggrave et un écart qui se maintient entre les quartiers prioritaires et la métropole : la part des jeunes actifs au chômage augmente de 5,9 points dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, c'est-à-dire au même rythme que dans l'ensemble de la métropole (+5,8 points).

PART DES CHÔMEURS DANS LA POPULATION ACTIVE ÂGÉE DE 15 À 24 ANS EN 2013

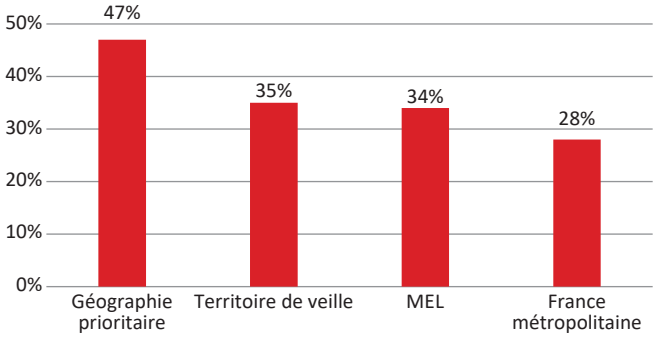

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES CHÔMEURS PARMI LES 15-24 ANS DE 2009 À 2014 (EN POINTS)

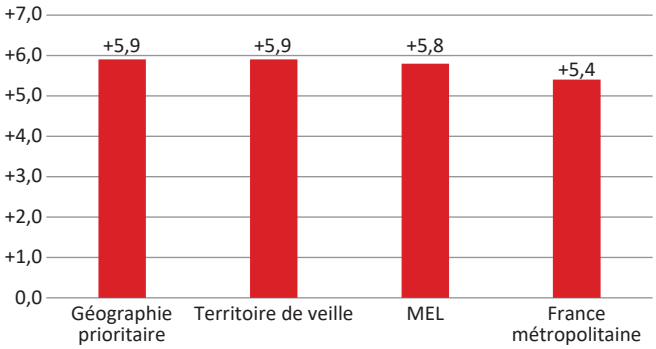

Source : Insee, Diffusion intercommunale à façon du recensement de la population

Entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, diminue dans les quartiers prioritaires, mais un peu moins vite que dans la MEL. Les évolutions récentes montrent une baisse du chômage chez les jeunes. Mais dans les quartiers prioritaires, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi diminue de 7,8% (soit -310 personnes) alors qu'il diminue de 9,7% en moyenne dans la métropole.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS DE DÉCEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016 (EN POINTS)

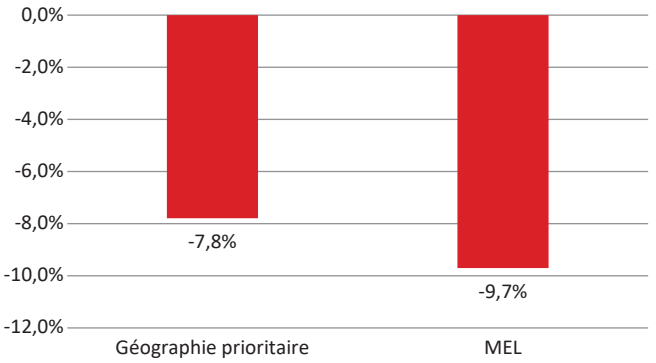

Source : Pôle emploi Hauts-de-France, STMT, données brutes au 31 décembre 2016 - Traitement ADULM

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CORRIGER LES INÉGALITÉS DU TAUX DE PAUVRETÉ

Près d'un habitant sur 2 est pauvre avec un taux de pauvreté 2,4 fois supérieur à la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 45% de la population vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté[15], contre 19% en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Il est logique que ce taux soit élevé dans les quartiers de la politique de la ville car c'est le critère de la pauvreté qui a permis de définir les périmètres de la géographie prioritaire.

Entre 2012 et 2014, la concentration de la pauvreté tend à s'accentuer. La part de la population pauvre augmente d'un point dans les quartiers prioritaires en deux ans, soit un peu plus vite que dans l'ensemble de la métropole où cette part augmente de 0,6 point.

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2014

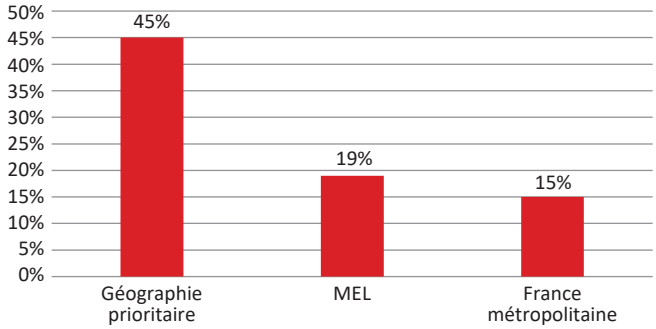

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ ENTRE 2012 ET 2014 (EN POINTS)

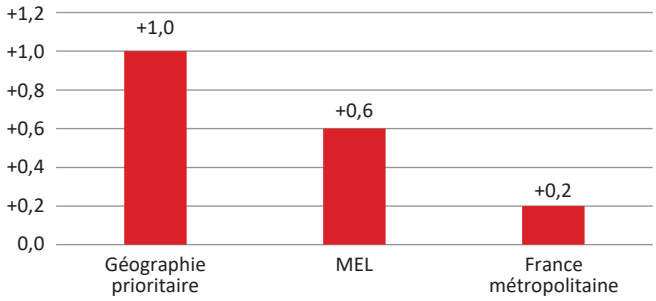

Source : Insee, FiLoSoFi – Traitement ADULM

15- Seuil de pauvreté : 60% du revenu médian national. La donnée utilisée tient compte des ressources liées aux prestations sociales.

Un taux de ménages dont les revenus sont constitués à 100% d'allocations supérieur de 10 points à la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 30% des allocataires de la CAF vivent avec un revenu constitué à 100% d'allocations en janvier 2016, contre une moyenne de 20% dans la Métropole et les territoires de veille.

Entre 2015 et 2016, la part des allocataires vivant uniquement d'allocations est stable : on observe peu d'évolution de la part des allocataires dont les revenus sont constitués à 100% d'allocations dans la géographie prioritaire et dans l'ensemble de la métropole :-0,1 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, +0,1 point dans l'ensemble de la métropole.

PART DES ALLOCATAIRES DE LA CAF DONT 100% DES REVENUS SONT CONSTITUÉS D'ALLOCATIONS EN JANVIER 2016

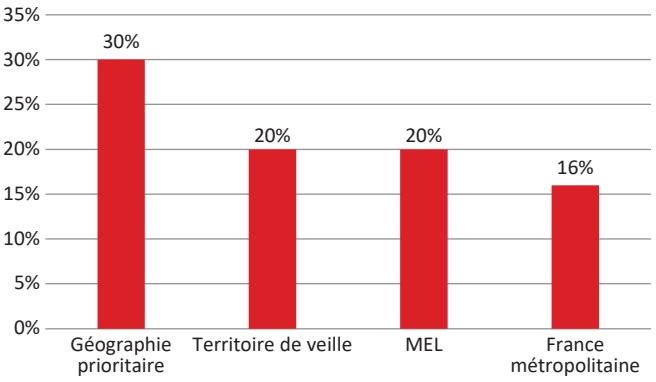

Source : CAF

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : RÉDUIRE DE MOITIÉ L'ÉCART DE TAUX D'EMPLOI ENTRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LA MEL

Un taux d'emploi[16] inférieur de 15 points à une moyenne métropolitaine elle-même inférieure de 6 points à la moyenne nationale

Dans les quartiers prioritaires, seuls 42% de la population âgée de 15 à 64 ans est en situation d'emploi en 2013, contre 58% en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Le décalage est moindre dans les territoires de veille où ce taux est de 55%. Il faut, de plus, noter qu'il existe un décalage entre le taux d'emploi dans la métropole et celui observé à l'échelle nationale (64% en France métropolitaine).

Entre 2009 et 2014, la tendance est à l'accroissement de l'écart en termes de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole : le taux d'emploi diminue de 1,8 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire alors qu'il est quasiment stable dans la métropole (-0,3 point). Il diminue de 1 point dans les territoires de veille.

TAUX D'EMPLOI EN 2013

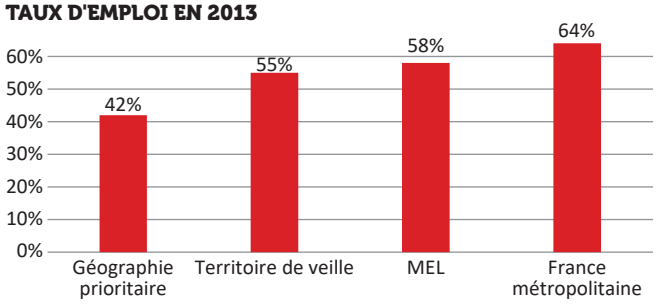

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI ENTRE 2009 ET 2014
(EN POINTS)

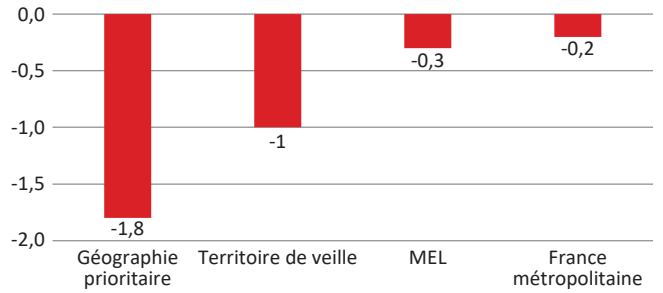

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

16- Le taux d'emploi est la part des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi.

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CONCOURIR À L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Un écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes, supérieur de 4 points à la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 38% des femmes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi contre 47% des hommes, soit un écart de 9 points. Cet écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est un peu moins important dans les territoires de veille (6 points) et dans l'ensemble de la métropole (5 points).

La faiblesse du taux d'emploi chez les femmes concerne plus particulièrement la tranche d'âge des 25-54 ans : pour cette tranche d'âge le taux d'emploi féminin est de 48% dans les quartiers prioritaires contre 73% dans l'ensemble de la métropole, soit 25 points d'écart.

TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2013

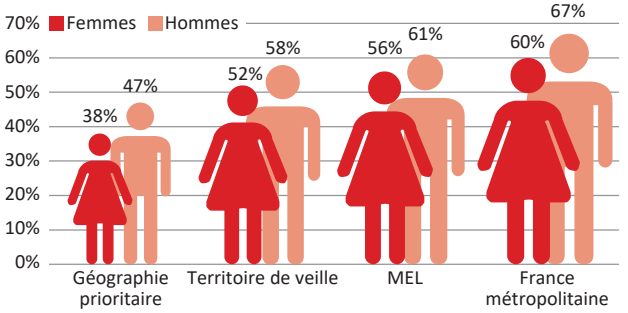

Source : Insee, recensement de la population

TAUX D'EMPLOI DES FEMMES SELON L'ÂGE EN 2013

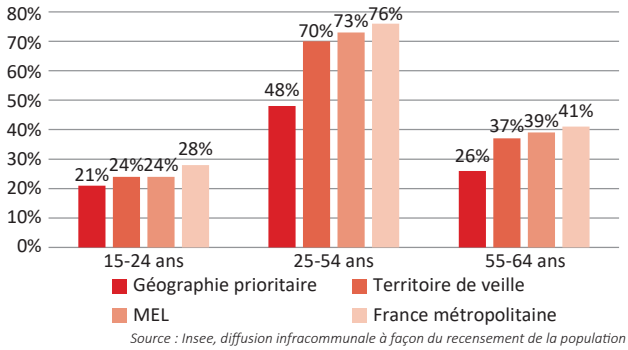

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

Entre 2009 et 2014, l'écart de taux d'emploi s'accroît entre les femmes des quartiers prioritaires et l'ensemble des femmes de la métropole. Le taux d'emploi des femmes diminue de 1,4 point dans les quartiers prioritaires alors qu'il est stable dans les territoires de veille (+0,1 point) et en légère augmentation dans la métropole (+0,4 point).

Entre 2009 et 2014, le taux d'emploi des femmes diminue moins vite que celui des hommes au sein des quartiers prioritaires. Le taux d'emploi des femmes diminue de 1,4 point au sein des quartiers prioritaires alors qu'il diminue de 2,6 points pour les hommes. Le taux d'emploi des femmes étant très bas, il est plus difficile qu'il diminue.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI ENTRE 2009 ET 2014 (EN POINTS)

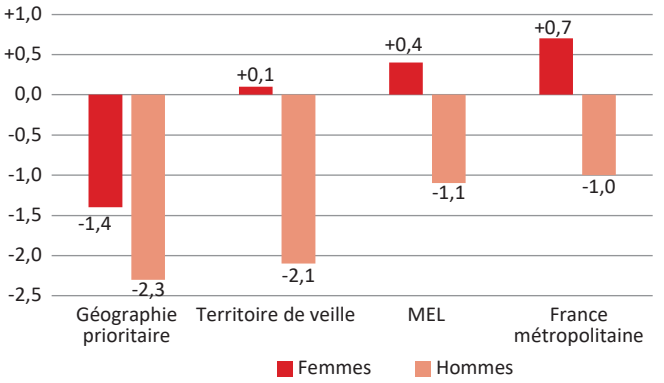

Source : Insee, recensement de la population

CAFÉ chantier

02.
THÉMATIQUE HABITAT-PEUPLEMENT

HABITAT

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : FAVORISER UN HABITAT DE QUALITÉ ET CONFORTER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Une part de logements individuels plus faible en géographie prioritaire avec cependant quelques quartiers composés majoritairement d'anciennes maisons ouvrières

La part élevée de logements individuels (55% en 2013) est l'une des spécificités du parc de logements du territoire de la Métropole Européenne de Lille, héritage de son urbanisation passée liée à l'industrie et au modèle de la maison de ville ouvrière. Ce pourcentage est à peu près équivalent dans les territoires de veille (50%), et moindre mais encore élevé en géographie prioritaire (31%). Certains quartiers prioritaires ont des taux de logements individuels bien supérieurs à la moyenne : à Tourcoing, Hem, Armentières et Roubaix.

La politique de la ville et les dispositifs qui en découlent sont ciblés en fonction de problématiques liées aux quartiers de grands ensembles alors qu'une spécificité des quartiers prioritaires de la métropole est la présence importante du parc privé ancien dégradé accueillant des populations avec des indicateurs de difficulté sociale similaires à ceux observés dans le parc social.

Entre 2009 et 2014, l'écart concernant la part des logements individuels n'évolue pas entre les quartiers prioritaires et la métropole : la part des logements individuels diminue de 1,8 points dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, pour une baisse 1,7 point dans les territoires de veille et de 1,8 point dans l'ensemble de la métropole.

PART DES LOGEMENTS INDIVIDUELS EN 2013

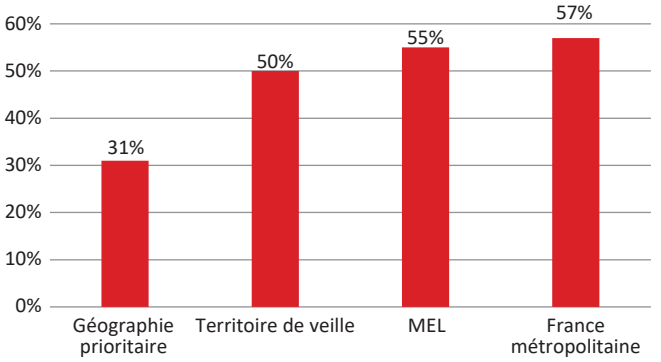

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DU LOGEMENT INDIVIDUEL ENTRE 2009 ET 2014 (EN POINTS)

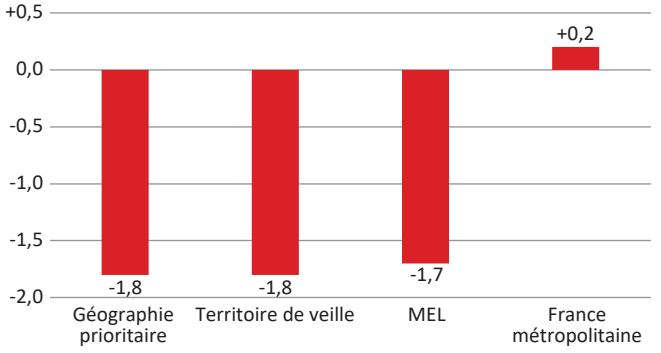

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

40% des logements sociaux de la métropole situés dans les quartiers prioritaires

Plus de la moitié du parc de logements des quartiers en géographie prioritaire est constituée de logements sociaux en 2013 : 52% (56% dans les secteurs d'étude du Nouveau programme de renouvellement urbain), contre 23% dans le territoire de veille et 22% dans la métropole. De ce fait, alors que la géographie prioritaire n'accueille que 17% des logements de la métropole, elle accueille 40% des logements sociaux. Dans certains quartiers, le logement social est pratiquement le seul type d'habitat. Seuls 2 quartiers prioritaires comptent moins de 25% de logements sociaux.

PART DES MÉNAGES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL EN 2013

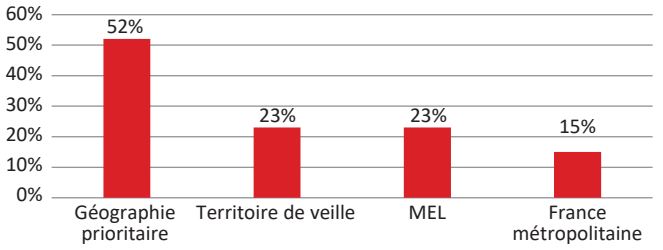

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL ENTRE 2009 ET 2014 (EN POINTS)

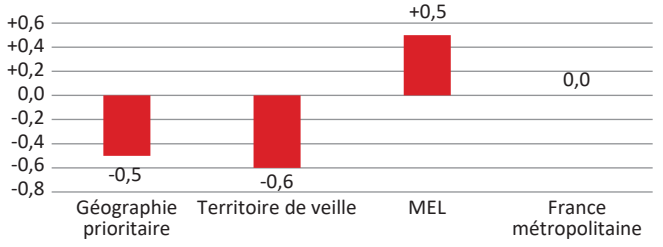

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

Entre 2009 et 2014, la part du parc locatif social diminue légèrement dans les quartiers prioritaires (-0,5 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire entre 2009 et 2014) et dans les territoires de veille (-0,6 point) alors qu'elle augmente quelque peu dans la Métropole (+0,5 point), ce qui implique une très faible réduction des écarts. Ces données ne sont pas encore observables à l'échelle des secteurs concernés par le NPRU[17].

17- *Les secteurs d'étude du NPRU sont observables via la Diffusion intercommunale à façon du recensement de l'Insee. Les évolutions sont observables sur une période de 5 ans, les premières données datant du recensement millésimé 2011 devront donc être comparées avec celle du recensement 2016 qui sera disponibles en 2020.*

Le parc privé, une proportion des logements néanmoins importante et spécifique aux quartiers prioritaires de la métropole avec 45% des logements

La spécificité des quartiers prioritaires de la Métropole Européenne de Lille par rapport aux autres quartiers prioritaires à l'échelle nationale est la part importante du logement privé dans de nombreux quartiers : on y trouve 27% de locataires du parc privé et 20% de propriétaires occupants en 2013, soit un total de 47% de ménages logés dans le parc privé.

Entre 2009 et 2014, la part des ménages propriétaires occupants est stable dans les quartiers prioritaires (+0,1 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire), en territoires de veille (-0,2 point) tandis qu'elle diminue légèrement dans la métropole (-1 point).

PART DU PARC PRIVÉ EN 2013

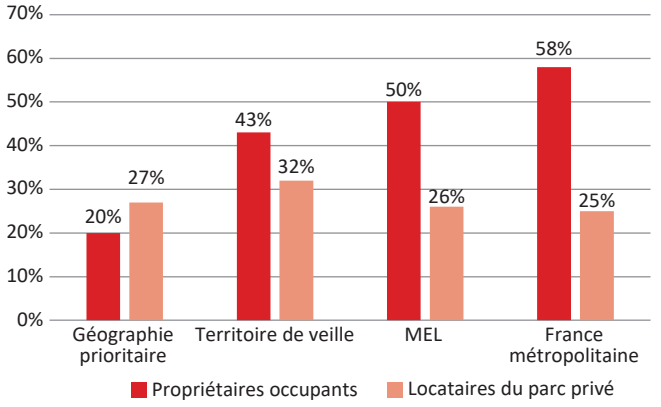

Source : Insee, recensement de la population

Plus de T2 et T3 et moins de T5 en géographie prioritaire

La typologie des logements est très différenciée entre la géographie prioritaire et le reste de la métropole, beaucoup moins entre les territoires de veille et le reste de la métropole: 43% des logements en géographie prioritaire sont des T2 ou des T3, contre 31% dans l'ensemble de la métropole en 2013. Inversement, 26% des logements en géographie prioritaire sont des T5, contre 40% pour le reste de la métropole. Cette sur-représentation des petites et moyennes typologies dans des quartiers où les familles nombreuses en sont proportionnellement plus présentes, présage de phénomènes de sur occupation.

PART DES LOGEMENTS SELON LEUR TAILLE EN 2013

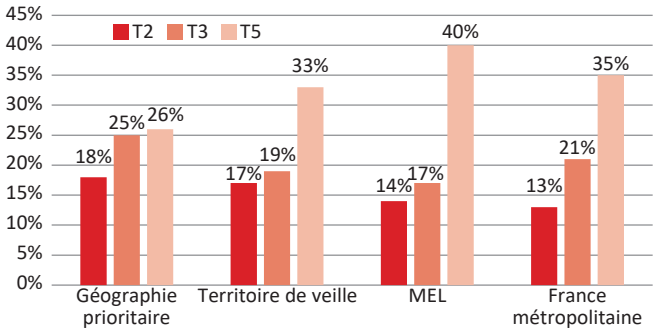

Source : Insee, recensement de la population

Entre 2009 et 2014, la sur représentation des petits logements s'accentue dans les quartiers prioritaires : la part des T2 augmente de 1,5 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire (contre +1 point dans la métropole). La part des T5 diminue de 2,1 points (contre 1,8 point dans la métropole).

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS SELON LEUR TAILLE ENTRE 2009 ET 2014

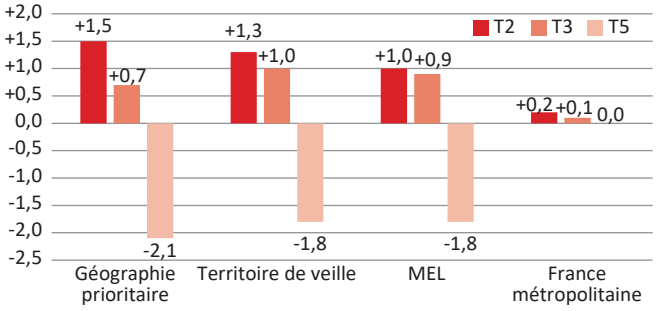

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

6% de logements inconfortables[18]

D'après le recensement de l'Insee, 4 600 logements sont inconfortables dans les quartiers prioritaires en 2013, soit 6% des résidences principales, contre 5% dans les territoires de veille et 4% dans l'ensemble de la métropole. Cette proportion importante de logements inconfortables est directement en lien avec la présence importante du parc privé ancien dégradé dans les quartiers prioritaires.

Entre 2009 et 2014, la part des logements inconfortables diminue dans les quartiers prioritaires (-1,5 point entre 2009 et 2014 dans les Iris concernés par la géographie prioritaire pour une baisse de 0,6 point dans la métropole).

PART DES LOGEMENTS INCONFORTABLES EN 2013

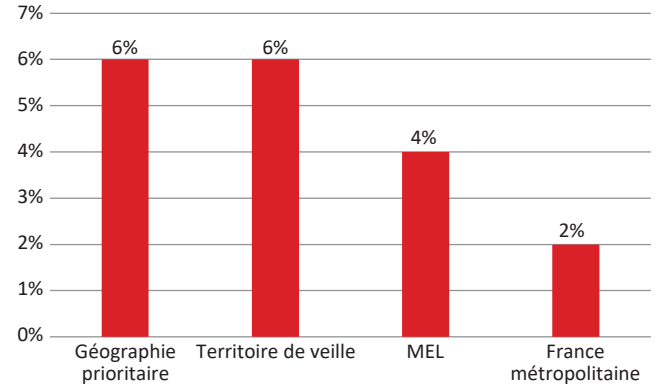

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS INCONFORTABLES ENTRE 2009 ET 2014

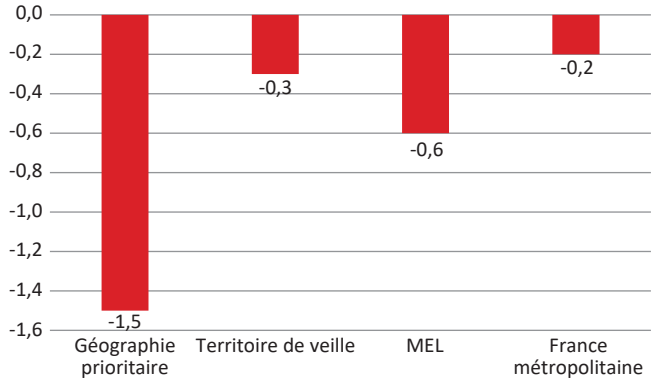

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

18- Logements inconfortables : sans salle de bain et/ou sans WC

Le prix au m² des appartements anciens est inférieur de 15% dans les quartiers prioritaires en 2016 mais l'évolution récente continue d'y être plus favorable que dans l'ensemble de la métropole

En 2016, le prix moyen au m² de vente d'un appartement ancien est de 2 077 euros dans les quartiers prioritaires soit un prix inférieur de 15,4% à la moyenne métropolitaine. En revanche, le prix moyen observé dans les territoires de veille est de même niveau que la moyenne métropolitaine.

Entre 2014 et 2016, une évolution des prix de vente à la hausse dans les quartiers prioritaires contrairement à la tendance métropolitaine : le prix de vente des appartements anciens augmente de 2% dans les quartiers prioritaires alors qu'il continue de diminuer légèrement dans les territoires de veille (-0,2%) et dans la MEL (-0,5%). Plus précisément, on observe une légère baisse des prix en 2015 dans les quartiers prioritaires (-0,3%) pour une baisse de 1,3% dans l'ensemble de la métropole. Les prix repartent ensuite à la hausse en 2016 avec +2,3% dans les quartiers prioritaires et +0,8% dans l'ensemble de la métropole. On peut émettre l'hypothèse que le prix de vente des logements anciens est moins sensible aux variations du marché dans les quartiers prioritaires où la spéculation immobilière a été moins importante.

PRIX MOYEN AU M² DES APARTEMENTS ANCIENS POUR LA PÉRIODE 2014-2016

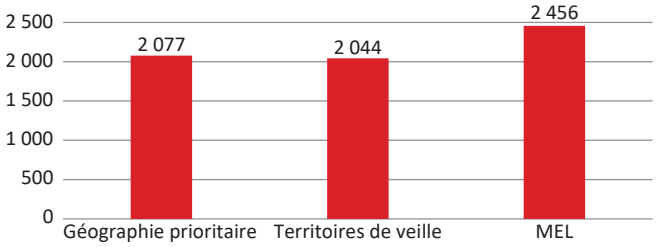

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN AU M² DES APARTEMENTS ANCIENS DE 2014 À 2016

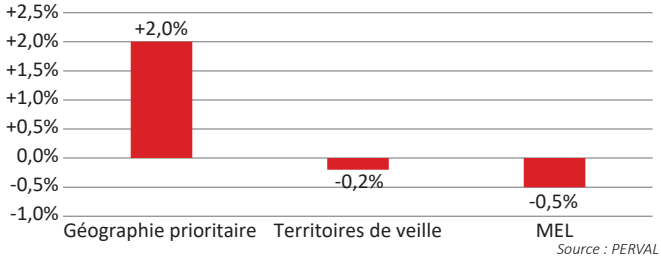

Source : PERVAL

836 logements neufs construits[19] en moyenne par an dans les quartiers prioritaires entre 2014 et 2016 soit un chiffre multiplié par 1,7 par rapport à la période 2010-2013

De 2014 à 2016, 836 logements neufs ont été construits en moyenne chaque année dans les quartiers prioritaires, ce qui correspond à 0,71% du parc existant dans ces quartiers, pour 922 logements dans les territoires de veille (1,35% du parc existant). Dans l'ensemble de la métropole, les logements neufs commencés représentent sur cette période 0,98% du parc existant.

Seuls 10% des logements neufs construits dans les quartiers prioritaires l'ont été dans les secteurs des Programmes de rénovation urbaine entre 2014 et 2016, contre 41% entre 2010 et 2013. 150 logements neufs ont été construits entre 2014 et 2016 dans ces secteurs représentant 0,51% du parc de logements existants, contre 202 logements entre 2010 et 2013, soit une baisse de 26%.

NOMBRE DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS NEUFS

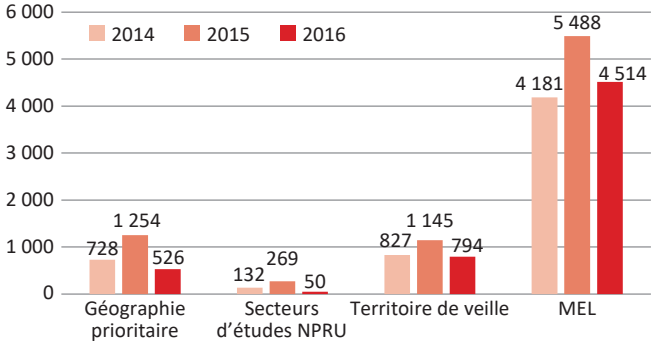

TAUX DE CONSTRUCTION

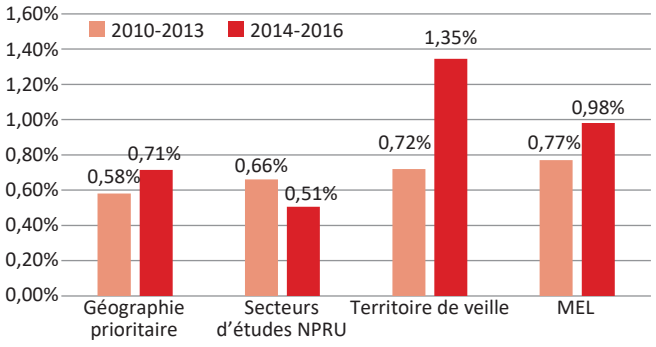

Source : SITADEL (logements commencés)

19- Nombre de logements commencés. (Source : Sitadel)

Le nombre de logements construits en géographie prioritaire est en hausse pour la période 2014-2016 par rapport à la période 2010-2013 : le taux de construction (nombre de logements construits rapporté au parc de logements existants) y est de 0,71% entre 2014 et 2016 contre 0,58% entre 2010 et 2013.

Le nombre de logements construits dans les secteurs d'étude du NPRU est en baisse pour la période 2014-2016 par rapport à la période 2010-2013 : le taux de construction y est de 0,51% entre 2014 et 2016 contre 0,66% entre 2010 et 2013.

Le nombre de logements construits en territoires de veille est en très forte hausse pour la période 2014-2016 par rapport à la période 2010-2013 : le taux de construction y est de 1,35% entre 2014 et 2016 contre 0,72% entre 2010 et 2013.

PEUPLEMENT

Une part de familles monoparentales 1,6 fois plus importante que la moyenne métropolitaine

En lien avec un parc de logements accessible, la part des familles monoparentales est élevée dans les quartiers prioritaires où elles représentent 18% des ménages en 2013, contre 11% en territoire de veille et 11% dans la métropole.

Entre 2009 et 2014, la part des familles monoparentales augmente à un rythme proche dans les quartiers prioritaires et dans la métropole : avec une hausse de 0,3 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, de 0,4 point dans les territoires de veille et de 0,5 point dans la métropole. La même tendance est retrouvée à l'échelle nationale.

PART DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2013

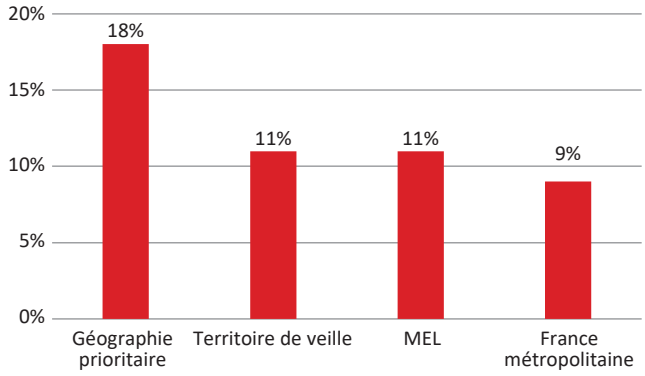

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES FAMILLES MONOPARENTALES ENTRE 2009 ET 2014

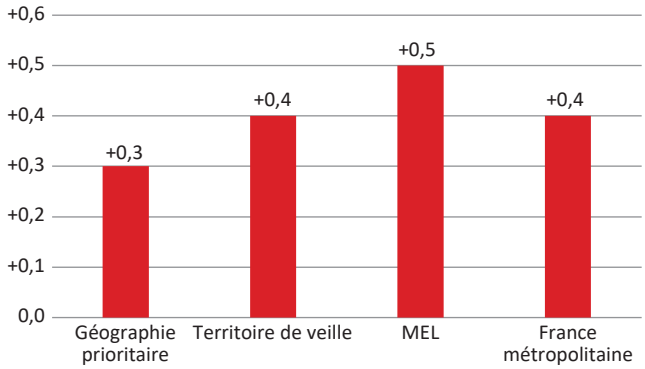

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

Une part de familles nombreuses 1,7 fois supérieure à la moyenne métropolitaine

Dans les quartiers prioritaires, 14% des ménages sont des familles nombreuses[20] en 2013, contre 8% dans les territoires de veille et dans la métropole.

Entre 2009 et 2014, la présence des familles nombreuses est une spécificité qui persiste dans les quartiers prioritaires par rapport au territoire métropolitain : la part des familles nombreuses parmi les ménages diminue légèrement, de 0,2 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire alors qu'elle diminue de 0,3 point dans les territoires de veille et de 0,5 point dans la métropole et de 0,2 points à l'échelle nationale.

PART DES FAMILLES NOMBREUSES EN 2013

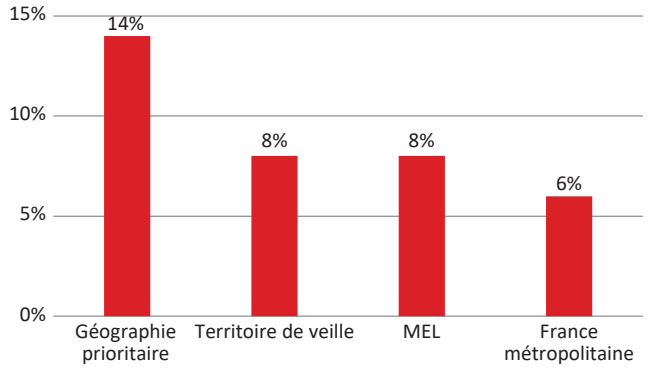

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA PART DES FAMILLES NOMBREUSES ENTRE 2009 ET 2014

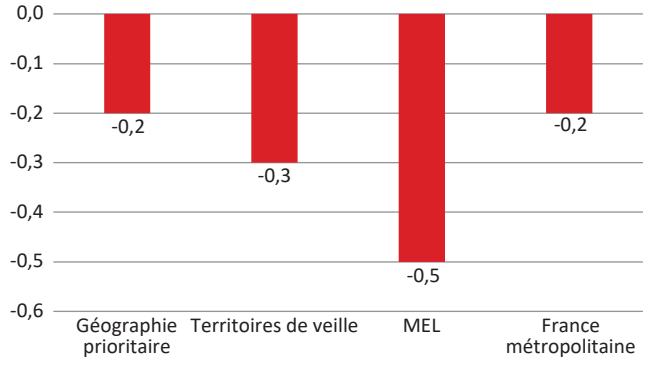

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

20- Familles nombreuses : familles de 3 enfants ou plus.

Des quartiers particulièrement jeunes

Les quartiers prioritaires se caractérisent par la jeunesse de leur population au sein d'une métropole elle-même plus jeune que la moyenne nationale. L'indice de jeunesse[21] est en effet nettement plus élevé dans les quartiers prioritaires où on compte 2,7 fois plus de moins de 20 ans que de plus de 60 ans soit une proportion près de 2 fois plus importante que dans la MEL où cet indice est de 1,5 (pour un indice de 1 à l'échelle nationale).

Entre 2009 et 2014, la population vieillit un peu plus rapidement dans les quartiers prioritaires (avec un indice de jeunesse en baisse de 0,1) que dans les territoires de veille (-0,08) et dans les quartiers prioritaires (-0,05).

INDICE DE JEUNESSE EN 2013

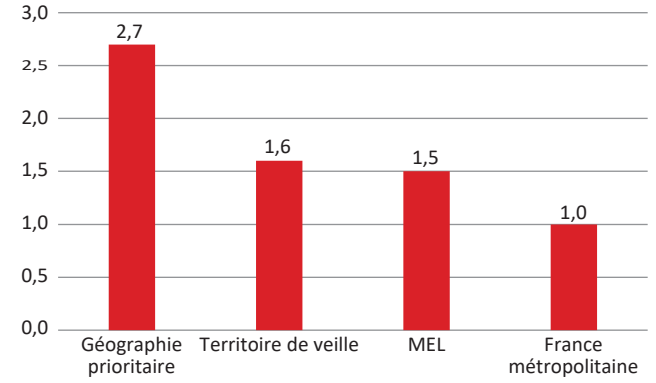

Source : Insee, recensement de la population

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE JEUNESSE ENTRE 2009 ET 2014 (EN POINTS)

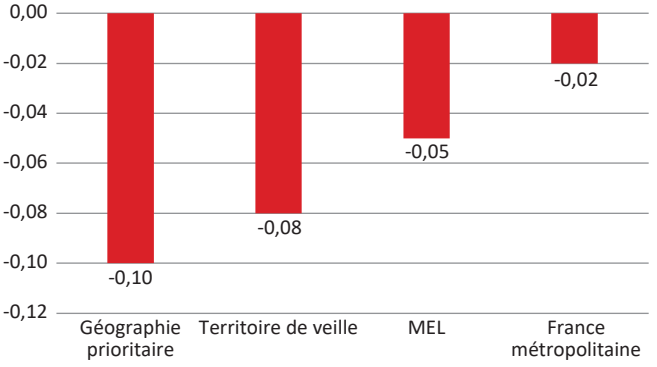

Source : Insee, diffusion infracommunale à façon du recensement de la population

Des quartiers prioritaires plus populaires que la moyenne de la métropole avec une part d'ouvriers 1,6 fois plus élevée et une part de cadres 2,7 fois moins élevée que dans l'ensemble de la métropole

La métropole lilloise est une des plus ségrégées de France concernant la répartition spatiale des catégories socio professionnelles[22]. La part des ouvriers est plus importante dans les quartiers prioritaires que dans la MEL avec une part de 25% contre 18% en territoires de veille et 16% dans la métropole en 2013. Inversement, la part des cadres y est plus faible : 5% pour 11% dans le territoire de veille et 14% dans la métropole.

Entre 2009 et 2014, la spécificité des quartiers prioritaires en termes de CSP se maintient : la part des cadres augmente de 1,1 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire, pour une hausse de 1,3 point dans les territoires de veille et de 0,9 point dans la métropole. La part des ouvriers diminue de 2,5 points alors qu'elle diminue moins fortement dans la métropole (-1,3 point). Mais cette diminution se fait au profit d'une hausse de la part des employés non qualifiés. Ces évolutions montrent le maintien de la spécialisation socio-spatiale des différents territoires de la métropole.

PART DES OUVRIERS ET DES CADRES EN 2013

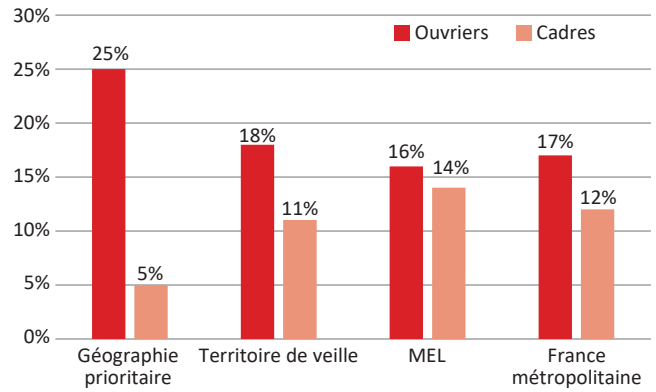

Source : Insee, recensement de la population

21- Indice de jeunesse : part de la population de moins de 20 ans rapportée à la part de la population de 60 ans et plus.

22- Confère l'étude « Mobilités résidentielles et paupérisation », Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et Yoan Miot, 2016.

WE ACT
FOR KIDS!
Exprimer et animer
les talents.
N'JOY

03.
THÉMATIQUE ÉDUCATION

Les données fournies par le Rectorat de l'Académie de Lille pour l'observation du contrat de ville portent sur les élèves du secondaire. Les indicateurs utilisés dans ce rapport annuel concernent principalement les collèges.

27 collèges publics sont inscrits dans la géographie prioritaire de l'Éducation nationale (REP ou REP+), 37 collèges publics recrutent en géographie prioritaire.

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille compte 114 collèges : 66 collèges publics et 48 collèges privés. L'enseignement privé a un poids important dans la métropole où il représente 44% des élèves du secondaire à la rentrée 2016. Parmi les 66 collèges publics de la métropole, 27 sont concernés par la géographie prioritaire de l'Éducation nationale : 16 en REP+ et 11 en REP (Réseau d'éducation prioritaire).

La géographie prioritaire de l'Éducation nationale est différente de celle du contrat de ville : 7 collèges publics sont situés dans un quartier de la géographie prioritaire mais au total 37 ont un secteur de recrutement qui comprend cette géographie prioritaire. 21 collèges publics sont situés en territoires de veille : 8 recrutent en partie dans la géographie prioritaire, 9 recrutent uniquement en territoire de veille. Parmi les collèges publics recrutant en territoires de veille, 4 sont en REP (à Lomme et Wattrelos). Les collèges privés sont également présents au cœur des quartiers de la géographie prioritaire, en particulier à Tourcoing et à Roubaix. Seuls 23 collèges publics ne sont concernés ni par la géographie prioritaire ni par le territoire de veille.

1 élève du secondaire sur 5 de la métropole réside dans la géographie prioritaire

20% des élèves du secondaire de la métropole résident en géographie prioritaire soit 11 960 collégiens et 8 130 lycéens à la rentrée 2016. 14% des élèves du secondaire résident dans les territoires de veille soit 7 860 collégiens et 5 530 lycéens. Les quartiers de la politique de la ville et du territoire de veille sont les seuls secteurs de la métropole où le nombre d'élèves augmente entre les rentrées 2013 et 2016 (+1,04% en moyenne par an dans les quartiers prioritaires, soit +612 élèves au total en 3 ans, +2,25% par an en moyenne dans les territoires de veille, soit +864 élèves en 3 ans, pour une baisse annuelle moyenne de 0,14% par an en dehors de ces quartiers, soit -278 élèves en 3 ans).

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : GARANTIR L'ÉGALITÉ RÉELLE D'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Réussite au Diplôme national du brevet : des résultats globalement stables, inférieurs de 19 points à la moyenne métropolitaine dans les collèges REP+ mais cachant des différences très importantes entre collèges

Dans les collèges de la géographie prioritaire, le taux de réussite moyen au diplôme national du brevet est resté stable entre les sessions 2015 et 2016, alors qu'il augmente d'un point en moyenne dans l'ensemble des collèges de la MEL et au niveau de la France métropolitaine.

Dans la métropole, le taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges de la géographie prioritaire de l'Education nationale indique clairement une plus grande difficulté dans la réussite scolaire au sein de ces collèges : 71% de réussite en juin 2016 dans les collèges en REP+, 79% dans les collèges en REP contre 90% en moyenne dans l'ensemble des collèges de la métropole pour une moyenne nationale de 88%.

Ces chiffres cachent néanmoins de grandes différences entre établissements :

- 2 collèges en REP+ parviennent à obtenir un taux de réussite de plus de 80% : les collèges publics Paul Verlaine à Lille-Sud et Nina Simone à Wazemmes, soit moins de collèges qu'en 2015 puisqu'on trouvait également à ce niveau de réussite 3 autres collèges en REP+ (les collèges Boris Vian à Lille avec une baisse de 31 points des résultats entre 2015 et 2016, Albert Samain à Roubaix-9 points et René Descartes à Loos -8 points) ;
- 2 collèges en REP+ obtiennent un résultat inférieur ou égal à 60% (59% pour le taux le plus bas contre 51% en 2015).

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

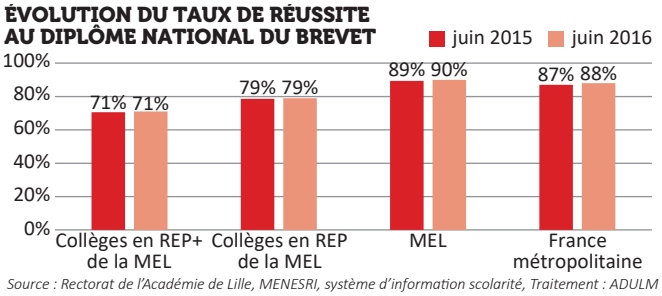

Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM

Hausse de l'orientation en fin de troisième vers la seconde générale et technologique dans les quartiers prioritaires et diminution de l'écart avec la moyenne de la métropole

Les élèves résidant dans les quartiers de la politique de la ville sont nettement moins souvent orientés vers les filières générales et technologiques : à 51% en géographie prioritaire en 2013, à 64% dans les territoires de veille, contre 68% dans la métropole à la rentrée 2013. Cette orientation dépend du niveau des élèves qui est en moyenne moins élevé dans ces quartiers, mais aussi des choix des élèves et des familles qui peuvent faire l'objet de phénomènes d'auto censure. Il ne s'agit pas de dire ici qu'un parcours est préférable par rapport à un autre mais d'identifier les écarts entre les quartiers prioritaires et la moyenne métropolitaine.

La part des élèves de 2nde scolarisés dans les filières générales et technologiques augmente de 4 points dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de même qu'au sein des territoires de veille, soit un peu plus vite que dans la métropole où cette hausse est de 2 points. L'écart entre les quartiers prioritaires et la métropole passe ainsi de 19 points à la rentrée 2013 à 17 points à la rentrée 2016.

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES DE 2NDE EN FILIÈRES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES AU LIEU DE RÉSIDENCE

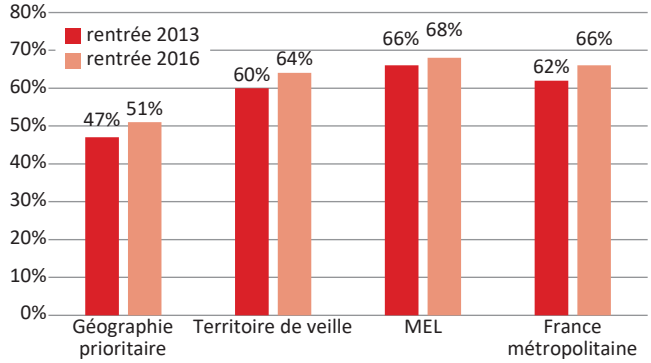

Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : RENFORCER « L'ATTRACTIVITÉ » DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le manque d'attractivité des collèges des quartiers prioritaires évolue peu hormis pour le nouveau collège Myriam Makeba dans le quartier de Moulins à Lille

Parmi les 40 collèges publics dont le secteur de recrutement est concerné par la géographie prioritaire, 23 sont en déficit d'attractivité pour les demandes de dérogation. Dans les territoires de veille, 13 des 17 collèges publics qui y sont situés ont également un déficit d'attractivité au regard des demandes de dérogation.

Parmi les 7 collèges publics situés en géographie prioritaire, en 2016, 5 collèges, les mêmes qu'en 2013, ne sont pas attractifs au sens où ils font l'objet d'un nombre de demandes de dérogation pour en sortir plus important que pour y entrer. Seuls deux collèges situés dans les quartiers prioritaires font l'objet de plus de demandes de dérogation pour entrer que pour sortir : le collège Anne Frank à Roubaix, ainsi que le nouveau collège Myriam Makeba qui a ouvert à la rentrée 2015 dans le quartier de Moulins à Lille. Ce nouvel établissement propose une offre spécifique : classes à horaires aménagés musicales, classe à horaires aménagés arts plastiques, section sportive basket, pensionnat.

Les demandes de dérogation peuvent être motivées par la réputation de l'établissement mais aussi par une offre spécifique, un aspect pratique d'accès, une volonté de rapprochement de fratrie.

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : CONCOURIR À LA MIXITÉ SOCIALE

Les flux de scolarisation renforcent toujours davantage, au sein des collèges, la concentration de difficultés sociales existantes dans les quartiers de la géographie prioritaire

Parmi les élèves résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire, on compte 67% d'élèves « défavorisés »[23] contre 44% en territoires de veille et 36% dans la métropole à la rentrée 2016. Le recours à l'enseignement privé et les dérogations renforcent cette spécificité : les collèges, publics et privés, situés en géographie prioritaire accueillent en moyenne 82% d'élèves « défavorisés », soit 1 point de plus qu'à la rentrée 2013. A l'inverse, cette proportion diminue dans l'échelle de l'ensemble des collèges de la métropole (-1 point).

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES "DÉFAVORISÉS" DANS LES COLLÈGES

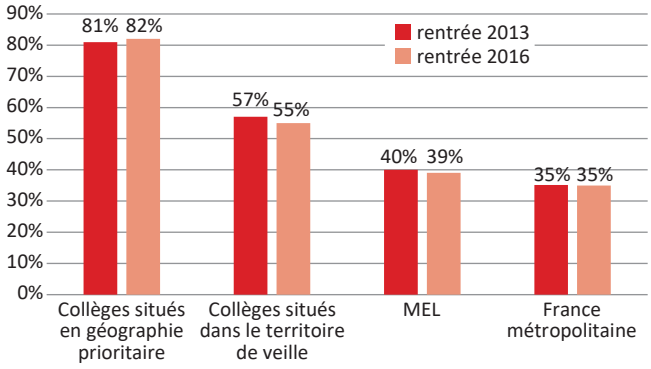

Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM

A la rentrée 2016, 6 des 7 collèges situés en géographie prioritaire, ou y recrutant, ont une proportion d'élèves « défavorisés » supérieure ou égale à 75%, soit un collège de plus qu'en 2013. Le collège supplémentaire est le collège Boris Vian à Lille, où ce taux a augmenté de 10 points entre 2013 et 2016. La proportion des élèves « défavorisés » augmente dans 3 autres collèges situés en géographie prioritaire entre 2013 et 2016 : à Roubaix, dans le collège public Madame de Sévigné (+6 points, atteignant 84% à la rentrée 2016) et dans le collège privé Sainte-Marie (+2 points atteignant 82%) et à Lille, dans le collège public Louise Michel (+2 points, atteignant 78%).

Situé en dehors de la géographie prioritaire mais y recrutant, un collège, le collège Jean Moulins à Wattignies, connaît une très forte augmentation de la part des élèves « défavorisés », avec une hausse de 10 points entre les rentrées 2013 et 2016, pour atteindre 87%.

23- Le Rectorat classe les familles des élèves en quatre Professions et catégories sociales (PCS) au regard des chances de réussite scolaire. Les élèves dits « défavorisées » sont les élèves dont les parents sont de PCS défavorisées au regard de la réussite scolaire. Elles comprennent les ouvriers, les retraités ouvriers, les retraités employés, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité économique et les catégories non renseignées.

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : SOUTENIR LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le retard de 2 ans ou plus en 6e tend à disparaître

On observe une très forte baisse de la part des élèves de 6e en retard de 2 ans ou plus, indicateur utilisé dans le rapport annuel 2017. Au lieu de résidence des élèves, il est de 0,5% en 2016, pour l'ensemble des élèves de la métropole, contre 1,3% en 2013. En géographie prioritaire, il est de 0,8%, en 2016, contre 2,1% en 2013 ; dans les territoires de veille, il est de 0,6% en 2016, contre 1,8% en 2013. C'est pourquoi, on lui préférera dorénavant le taux d'élèves en retard d'un an ou plus.

PART DES ÉLÈVES DE 6E EN RETARD D'UN AN OU PLUS À LA RENTRÉE 2016

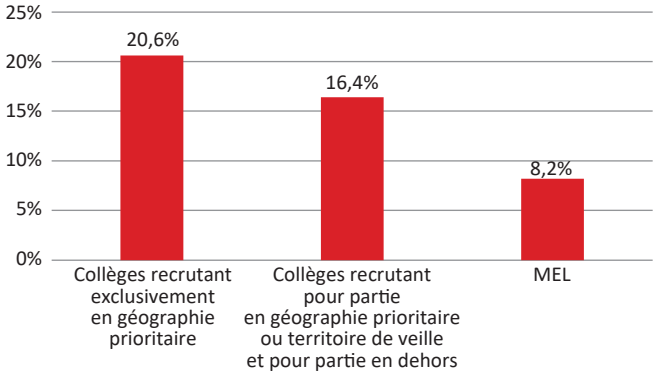

Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM

Un retard en 6e 2,5 fois plus élevé dans les collèges recrutant en géographie prioritaire

Dans les collèges publics dont le secteur de recrutement se situe uniquement en géographie prioritaire et/ou en territoire de veille, 20,6% des élèves de 6e ont un retard d'au moins 1 an à la rentrée 2016 contre 16,4% dans les collèges publics ayant un recrutement comprenant pour partie un secteur en géographie prioritaire et/ou en territoire de veille. Ce taux est de 8,2% dans l'ensemble des collèges de la métropole.

Pour connaître le niveau scolaire des élèves à l'entrée en sixième, les statistiques sur les résultats aux évaluations nationales à l'entrée en 6e ne sont plus disponibles. A défaut, le niveau des élèves à l'entrée en 6e est approché par la part des élèves en retard. Cet indicateur reflète la difficulté des élèves, l'existence d'un lien entre l'âge des élèves et leur réussite scolaire ayant été démontrée. Le retard est spécifiquement étudié à l'entrée en 6e car c'est le moment charnière du début de la scolarité secondaire.

En lien avec la lutte contre le décrochage scolaire, des sorties du système scolaire en très forte baisse dans les quartiers de la politique de la ville comme dans l'ensemble de la métropole

La proportion d'élèves de troisième sortant du système scolaire de l'Académie[24] en juin 2016 est de 6% dans les collèges publics situés dans la géographie prioritaire, alors qu'elle était de 17% en juin 2013. Cette part est de 6% également dans les collèges situés en territoires de veille contre 14% en 2013. Cette part a également fortement diminué dans l'ensemble des collèges de la métropole passant de 12% en 2013 à 4% en 2016. La mise en place et le développement d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire à l'échelle nationale et la mise en place de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans chaque bassin de formation contribuent largement à la diminution des élèves quittant le système scolaire tout en permettant de mettre à jour les bases de données des établissements scolaires sur le devenir de leurs élèves.

24- Les sorties du système scolaire de l'Académie correspondent aux élèves arrêtant leur scolarité mais aussi à ceux qui partent en apprentissage, dans l'enseignement agricole ou encore à l'extérieur de l'Académie, que ce soit en France ou en Belgique.

En juin 2016, parmi les 7 collèges publics situés en géographie prioritaire, 2 collèges ont une part élevée d'élèves sortant du système scolaire à la fin de la 3e : le collège Madame de Sévigné à Roubaix (21,1%) et le collège Louise Michel à Lille-Sud (10,1%).

PART DES ÉLÈVES SORTANT DU SYSTÈME SCOLAIRE À LA FIN DE LA 3E

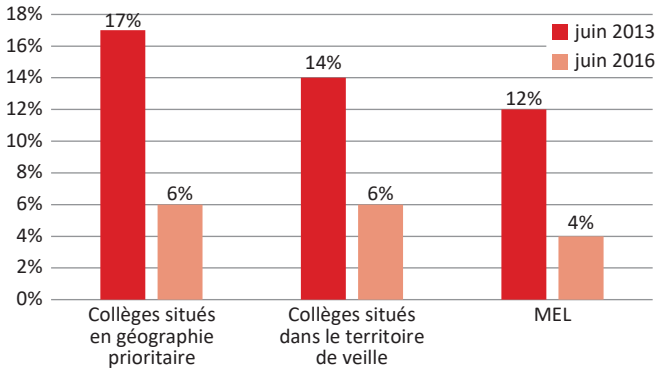

Source : Rectorat de l'Académie de Lille, MENESRI, système d'information scolarité, Traitement : ADULM

04.
THÉMATIQUE SANTÉ

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : ASSURER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX ÉQUIPEMENTS

La géographie prioritaire concentre une forte présence du personnel médical

Dans les quartiers prioritaires, on compte 3,7 médecins généralistes pour 1 000 habitants. C'est presque deux fois plus que dans l'ensemble de la métropole, où la moyenne est de 1,6 médecin généraliste pour 1 000 habitants. L'écart est un peu moins important au niveau des médecins spécialistes, même s'il reste notable : on compte 3,3 médecins spécialistes pour 1 000 habitants dans les quartiers prioritaires, contre 1,8 dans l'ensemble de la métropole. Dans les quartiers prioritaires, la difficulté pour l'accès aux soins par les populations ne réside donc pas dans une insuffisance d'offre de soins mais dans les freins psychologiques et culturels.

Une part de bénéficiaires de la CMUC deux fois plus importante que dans l'ensemble de la métropole

31% de la population des Iris concernés par un quartier prioritaire est bénéficiaire de la CMUC[25], soit le double de la moyenne métropolitaine (15%). Cette part est supérieure de 8 points à la moyenne des territoires de veille (23%).

NOMBRE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET DE SPÉCIALISTES POUR 1 000 HABITANTS EN 2016

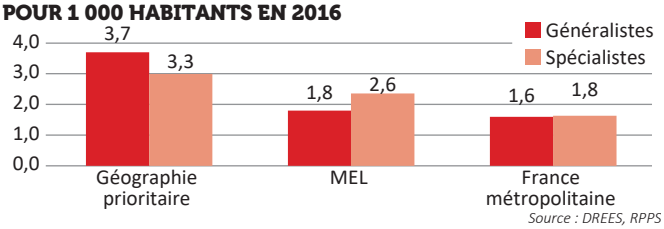

Source : DREES, RPPS

PART DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C PARMI LA POPULATION EN 2015

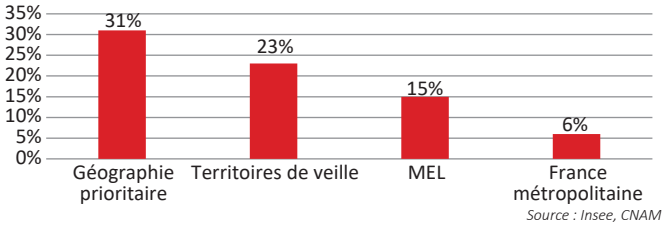

Source : Insee, CNAM

25- La couverture maladie universelle complémentaire est une protection complémentaire gratuite attribuée sous conditions de ressources (moins de 720€ pour 1 personne en 2015).

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : ASSURER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Un moindre accès aux examens de prévention

Dans les Iris concernés par un quartier prioritaire, 24% des enfants ont réalisé l'examen bucco-dentaire[26], contre 28% dans les territoires de veille, et 31% dans l'ensemble de la métropole.

Les femmes sont également moins nombreuses à bénéficier d'une mammographie[27] : elles sont 48% en avoir bénéficié dans les iris concernés par la géographie prioritaire, contre 52% dans la métropole et dans le territoire de veille.

PART DES ENFANTS AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN BUCCO-DENTAIRE EN 2012-2013

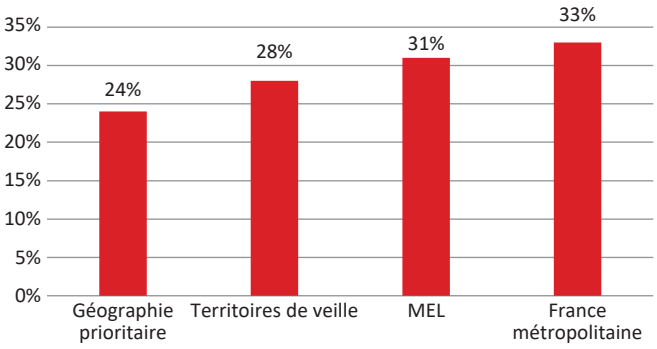

PART DES FEMMES AYANT RÉALISÉ UNE MAMOGRAPHIE EN 2011-2014

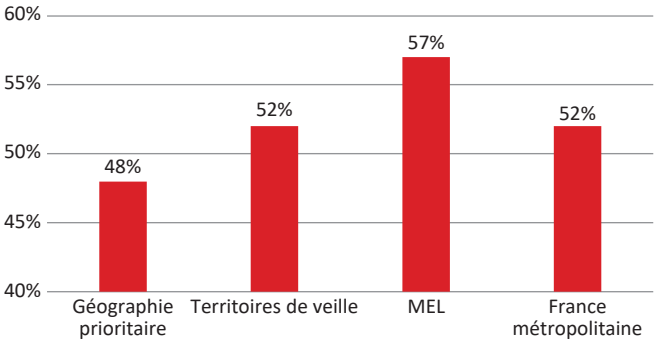

Source : CPAM

26- Nombre d'enfants ayant réalisé un examen bucco-dentaire rapporté à la population ayant reçu une prise en charge entre le 01/07/2012 et le 30/06/2013.

27- Nombre de femme entre 50 et 75 ans ayant réalisé une mammographie bilatérale dans le cadre du dépistage organisé ou non organisé entre le 01/02/2011 et le 31/01/2014.

05.
THÉMATIQUE AMBIANCE URBAINE

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : PERMETTRE AUX HABITANTS UN USAGE PAISIBLE DE LEUR QUARTIER DANS L'ESPACE PUBLIC, LES LIEUX D'HABITATION, DE LOISIRS ET LES TRANSPORTS

Les difficultés liées à la tranquillité publique touchent fortement le quotidien des habitants des quartiers prioritaires où les indicateurs concernant la délinquance sont élevés dans plusieurs domaines.

Des taux d'infraction deux fois supérieurs dans les quartiers prioritaires

On compte 2,4 outrages, menaces, et violences envers les autorités publiques pour 1 000 habitants dans les quartiers prioritaires, contre 1,4 dans l'ensemble de la métropole. Les incendies volontaires sont deux fois plus fréquents dans les quartiers prioritaires que dans la métropole, avec 2,7 faits pour 1 000 habitants, contre 1,4 dans la métropole.

OUTRAGES, MENACES ET VIOLENCES PHYSIQUES ENVERS LES AUTORITÉS PUBLIQUES POUR 1 000 HABITANTS EN 2014

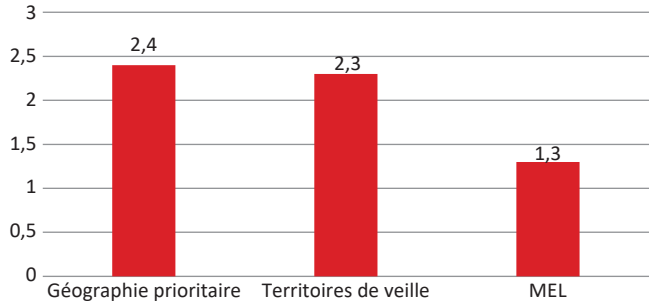

INCENDIES VOLONTAIRES POUR 1 000 HABITANTS EN 2014

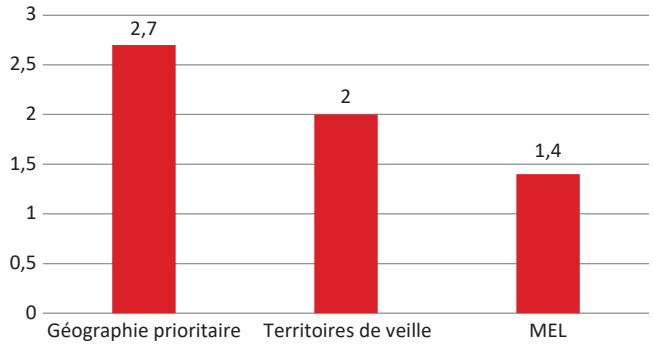

Source : DDSP Direction Départementale de la Sécurité Publique

Une disparité entre quartiers prioritaires et reste de la métropole particulièrement accentuée au sein du parc social concernant les atteintes aux biens

Au sein du parc social des quartiers prioritaires, on compte 69 atteintes aux biens[28] pour 1 000 logements sociaux en 2016, soit un taux 5 fois plus important que celui que l'on trouve dans le parc social des territoires de veille (13 atteintes pour 1 000 logements sociaux) et à celui que l'on trouve dans le parc social de la métropole situé hors des quartiers prioritaires, (15 atteintes aux biens pour 1 000 logements sociaux).

Entre 2013 et 2016, le nombre d'atteintes aux biens dans le parc social est en baisse dans la géographie prioritaire et, plus encore, dans les territoires de veille : dans la géographie prioritaire, le ratio passe de 73 à 69 pour 1 000 logements soit 4 points de moins. Dans les territoires de veille, il passe de 24 à 13 pour 1 000 logements, soit une baisse de 9 points.

ATTEINTES AUX BIENS DANS LE PARC SOCIAL POUR 1 000 LOGEMENTS SOCIAUX

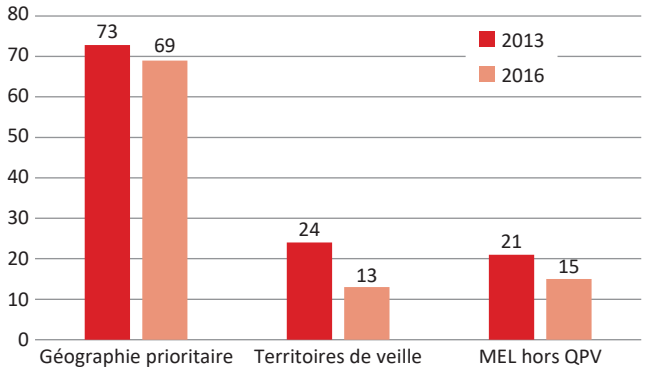

Source : ARH Association régionale pour l'Habitat – O2T Observatoire des troubles à la tranquillité

28- Les atteintes aux biens consistent en des cambriolages, des dégradations, des graffitis, des incendies et des vols.

La présence renforcée du trafic et de l'usage de stupéfiants dans les quartiers prioritaires, facteur croissant de troubles à la tranquillité

Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont 2,4 fois plus nombreuses dans la géographie prioritaire que dans les territoires de veille ou que dans la métropole, avec 9,5 infractions pour 1 000 habitants dans les quartiers prioritaires, contre 5,1 en territoire de veille, et 3,9 dans l'ensemble de la métropole.

INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS POUR 1 000 HABITANTS EN 2014

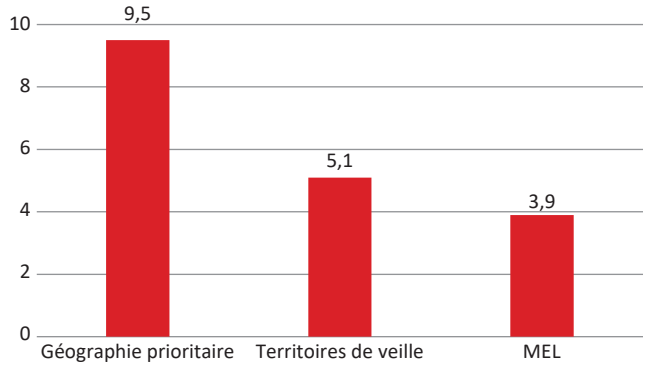

Source : DDSP Direction Départementale de la Sécurité Publique

La présence du trafic et de l'usage de stupéfiants est liée à des troubles du voisinage dans les résidences sociales, causés par la consommation de stupéfiants et la présence de seringues. On compte 170 troubles du voisinage liés aux stupéfiants pour 1 000 logements sociaux dans les quartiers prioritaires, contre 18 pour 1 000 logements sociaux dans la métropole hors des quartiers prioritaires.

Les nuisances occasionnées par les trafics de stupéfiants augmentent dans les quartiers prioritaires alors qu'elles diminuent en dehors : le nombre de troubles de voisinage liés au trafic de stupéfiants augmente entre 2013 et 2016 dans les quartiers prioritaires puisqu'il passe de 157 à 170 pour 1 000 logements sociaux. Pendant cette période, il diminue en dehors des quartiers prioritaires passant de 18 à 15 pour 1 000 logements sociaux. Il diminue également dans les territoires de veille, passant de 30 à 20 pour 1 000 logements sociaux.

TROUBLES DU VOISINAGE LIÉS AUX STUPÉFIANTS DANS LE PARC SOCIAL POUR 1 000 LOGEMENTS SOCIAUX

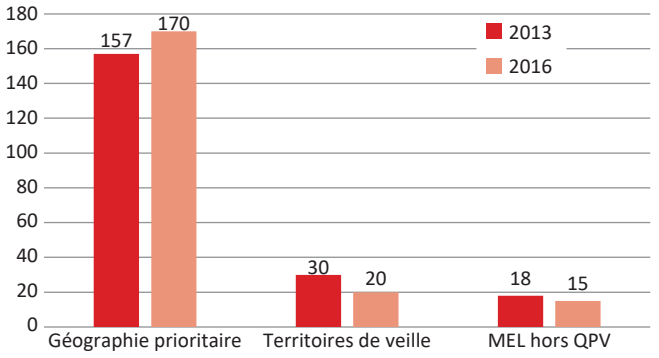

Source : ARH Association régionale pour l'Habitat – O2T Observatoire des troubles à la tranquillité

Les données sur la délinquance analysées ici sont issues des fichiers de la DDSP, des bailleurs sociaux (via l'ARH) et de Transpole. Elles correspondent à des faits constatés mais ne représentent pas l'ensemble des faits se déroulant dans le territoire. Un nombre important de faits de délinquance demeurent inconnus car :

- *la plus ou moins grande tolérance des habitants, leur confiance dans les institutions et leur intérêt à signaler les faits vis-à-vis des assurances jouent un rôle important dans le signalement qu'ils font ou ne font pas des faits subis par eux ;*
- *un certain nombre de données sont directement liés à l'activité des services.*

l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

adulm59 ADULM59 adulm